

MINISTÈRE DES FINANCES ET
DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

GUIDE DU PAYEUR

2^{ème} version



Juin 2024

GUIDE DU PAYEUR



SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	7
INTRODUCTION	9
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	11
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	13
I. DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PAYEUR ET DES DISPOSITIONS COMMUNES AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES	15
A. DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PAYEUR	15
1. L'ÉGAL TRAITEMENT DES CRÉANCIERS	15
2. L'ORGANISATION D'UNE GESTION RATIONNELLE ET EFFICIENTE DE LA TRÉSORERIE	16
3. LA RÉQUISITION DU PAYEUR	19
4. LA SÉCURISATION DES OPÉRATIONS DE RÈGLEMENT	20
5. LES RÉGIES D'AVANCES	21
B. DES DISPOSITIONS COMMUNES AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES ET AUX PAIEMENTS DE LA DÉPENSE PUBLIQUE	22
1. DES DISPOSITIONS COMMUNES AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PUBLIQUES	22
2. LE RESPECT DU SEUIL DES MARCHÉS	23
3. LA CERTIFICATION DU SERVICE FAIT	23
4. LES RETENUES À LA SOURCE	24

NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.	25
I. NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES POSTES COMPTABLES GÉNÉRAUX	27
1. DÉPENSES COMMUNES AUX POSTES COMPTABLES GÉNÉRAUX	27
2. DÉPENSES SPÉCIFIQUES À CERTAINS POSTES COMPTABLES GÉNÉRAUX	50
a. Paierie Générale des Services Généraux des Administrations Publiques	50
b. Paierie Générale des Armées	55
c. Paierie Générale de la Dette Publique	55
d. Paierie Générale des Institutions	72
II. NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES PAIERIES À L'ÉTRANGER	75
III. NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES AGENCES COMPTABLES DES PROJETS	84
IV. NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES POSTES COMPTABLES DÉCONCENTRÉS	111
1. DÉPENSES DE L'ÉTAT	111
2. DÉPENSES SPÉCIFIQUES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	126
a. Dépenses de fonctionnement	126
b. Dépenses d'investissement	145
V. NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	149

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



AHOUSSE Arthur Augustin Pascal
Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, acteur essentiel dans la gestion des Finances Publiques, a décidé de relever le défi de la gestion transparente des deniers publics, à travers la mise en place d'outils pédagogiques dédiés.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent Guide du Payeur actualisé au regard des réformes en matière de dépenses publiques. Il constitue une référence pour ses principaux utilisateurs, à savoir, les clients et les Comptables Publics.

Ce Guide met en relief les principes généraux régissant les paiements et détermine la nomenclature des principales dépenses ainsi que les pièces justificatives y afférentes, tant en ce qui concerne les opérations de l'État, des Établissements Publics Nationaux que celles des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, le caractère transversal dudit document lui confère inéluctablement une dimension d'instrument de travail et d'accompagnement dans un contexte marqué par la promotion des valeurs de transparence et de bonne gouvernance.

À ce titre, j'invite donc tous les acteurs à s'appropriier les règles et procédures qui y sont décrites, afin d'améliorer la gestion des finances publiques dans l'optique d'un renforcement du capital-confiance entre le Trésor Public et ses clients ou partenaires.

AHOUSSE Arthur Augustin Pascal

*Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique*

INTRODUCTION

Le Guide du Payeur, document de travail des Comptables Publics et de référence des clients, a été élaboré en 2001 au Trésor Public dans un souci de standardisation et d'harmonisation des règles en matière d'exécution des dépenses publiques.

Au regard du contexte interne et externe du Trésor Public en lien avec la chaîne d'exécution des dépenses publiques, il apparaît opportun de réviser ce document.

En effet, cette révision vise à prendre en compte les changements intervenus depuis l'élaboration de la première version du Guide, notamment la réforme budgétaire née de la promulgation, le 5 juin 2014, de la Loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF).

Ainsi la révision du présent document répond aux principaux objectifs ci-après :

- consolider la confiance non seulement entre le Trésor Public et les autres acteurs de l'exécution des dépenses publiques, mais aussi et surtout avec les opérateurs économiques en mettant à leur disposition la nomenclature des pièces justificatives de dépenses ainsi que les modalités de leur règlement ;
- sécuriser les deniers publics par la production des pièces justificatives attestant de la réalisation effective des prestations ou des fournitures et par le strict respect du circuit d'exécution des dépenses publiques ;
- uniformiser l'application des règles d'exécution des dépenses publiques au niveau de tous les Comptables Publics du réseau Trésor.

Il appartient aux utilisateurs du présent Guide de s'en servir comme un manuel didactique de référence dans l'optique d'une gestion saine et transparente des deniers publics.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANO : Avis de Non Objection

ATD : Avis à Tiers Détenteur

BEOP : Bordereau d’Emission des Ordres de Paiement

CF : Contrôleur Financier

CNI : Carte Nationale d’Identité

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

COJO : Commission d’Ouverture et de Jugement des Offres

DAAF : Directeur des Affaires Administratives et Financières

DD : Direction Départementale

DGBF : Direction Générale du Budget et des Finances

DGD : Direction Générale de la Décentralisation

DGMP : Direction Générale des Marchés Publics

DR : Directeur Régional

DRH : Direction des Ressources Humaines

MEF : Ministère de l’Economie et des Finances

MEB : Ministère des Finances et du Budget

MT : Ministère Technique

OEC : Officier d'Etat Civil

OI : Organisation Internationale

OP : Ordre de Paiement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAR : Plan d'Actions et de Réinstallation

PGSGAP : Payeur Général des Services Généraux
des Administrations Publiques

PPAL : Principal

PPM : Plan de Passation de Marchés

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PV : Procès-Verbal

RIB : Relevé d'Identité Bancaire

SIGFIP : Système Intégré de Gestion des Finances publiques

SIGOBE : Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat

TO : Télégramme Officiel

VCP : Ventilation Par Code Poste

DISPOSITIONS GÉNÉRALES



I - DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PAYEUR ET DES DISPOSITIONS COMMUNES AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES

A - DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PAYEUR

Les principes généraux du Payeur concernent un ensemble de règles ou constituent un code de conduite visant à assurer la transparence dans les opérations de paiement.

Ces principes exigent :

- l'égal traitement des créanciers ;
- l'organisation d'une gestion rationnelle de la trésorerie ;
- la sécurisation des opérations de règlement.

1. L'égal traitement des créanciers

Le comptable public doit éviter toutes discriminations dans le traitement des dossiers de règlement en faisant preuve d'équité, d'objectivité et de rigueur dans l'exécution des dépenses publiques. Il doit respecter scrupuleusement les règles majeures suivantes :

- le délai de prise en charge des opérations de dépenses.

Le Payeur dispose de cinq (05) jours francs pour effectuer es contrôles préalables de prise en charge.

En cas d'irrégularité, il rejette la dépense et notifie le rejet à l'ordonnateur.

- le principe de l'antériorité des opérations de prise en charge et de règlement des dépenses.

L'ordre de prise en charge des dépenses et de leur règlement est déterminé par l'ancienneté de la créance.

Toutefois, le règlement des factures s'effectue selon la réglementation en vigueur.

2. L'organisation d'une gestion rationnelle et efficiente de la trésorerie.

La gestion rationnelle et efficiente de la trésorerie répond au souci de renforcer la crédibilité de l'Etat quant à sa capacité à honorer ses engagements vis-à-vis des opérateurs économiques.

Elle vise également à promouvoir la transparence dans la mobilisation et l'utilisation de la trésorerie en y associant les principaux acteurs de l'exécution de la dépense publique.

La mise en œuvre effective de ces objectifs par le Payeur suppose :

- La non accumulation d'arriérés de paiements.

L'accumulation d'arriérés, en dépit d'une trésorerie adéquate est proscrite. Le payeur doit apurer avec célérité la dette publique dès lors qu'il dispose d'une trésorerie suffisante.

- La mise en place d'un comité de trésorerie.

Le Payeur doit susciter l'effectivité du Comité de Trésorerie qui détermine les stratégies de mobilisation des ressources et fixe les priorités de règlements des dépenses. Ce comité comprend :

- Pour les dépenses sur le budget de l'Etat :
 - Présidence : le Préfet ou le Sous-Préfet ou leur représentant :
Président
 - Secrétariat :
 - o le Trésorier Général, le Trésorier Principal ou le Trésorier : Secrétaire ;
 - o le Fondé de Pouvoirs: Suppléant du Trésorier Général ;
 - o le Chef de Service Recouvrement on Dépenses :
Suppléant du Trésorier Principal ou du Trésorier.
 - Membres :
 - o Le Contrôleur Financier auprès des services extérieurs de l'État ;

- o le Directeur Régional des Impôts, le Receveur des Impôts ou le Chef du Service Impôts ;
 - o les Administrateurs de crédits de la localité ;
 - o le Chef des services déconcentrés de la Direction Générale des Douanes, dans les localités où les recettes douanières sont versées auprès des services du Trésor Public.
- Pour les opérations sur le budget du District Autonome
 - Présidence :
 - o Le Gouverneur du District Autonome : Président ;
 - o Un Directeur Général d'Administration du District Autonome : Suppléant
 - Secrétariat :
 - o Le Payeur du District Autonome : Secrétaire ;
 - o Le Fondé de Pouvoirs : Suppléant.
 - Membres : les Receveurs Principaux des Impôts ou les Receveurs des Impôts
 - Pour les opérations sur le budget de la Région
 - Présidence :
 - o le Président du Conseil Régional : Président ;
 - o un Directeur Général d'Administration de la Région : Suppléant
 - Secrétariat :
 - o le Payeur de Région : Secrétaire ;
 - o le Fondé de Pouvoirs : Suppléant
 - Membres :
 - o Ile Directeur Régional des Impôts ;
 - o Ile Receveur des Impôts ou le Chef du Service des Impôts.

- Pour les opérations sur le budget de la Commune
 - Présidence :
 - o le Maire de la Commune : Président ;
 - o le Secrétaire Général de la Mairie : Suppléant
 - Secrétariat :
 - o le Trésorier Général, le Trésorier Principal ou le Trésorier : Secrétaire ;
 - o le Chef de Service Recouvrement ou Dépenses : Suppléant.
 - Membres :
 - o le Directeur Régional des Impôts ;
 - o le Receveur des Impôts ou le Chef du Service des Impôts
- Pour les opérations sur le budget de l'EPN ou assimilé
 - Présidence :
 - o le Directeur Général ou Directeur de l'EPN ou de la structure assimilée : Président ;
 - o le Responsable Administratif et Financier : Suppléant
 - Secrétariat :
 - o l'Agent Comptable : Secrétaire ;
 - o l'Agent Comptable Secondaire, le Fondé de Pouvoirs ou un Chef de service : Suppléant
 - Membre : le Contrôleur Budgétaire.
- Pour les opérations sur le budget des Projets Cofinancés
 - Présidence :
 - o le Coordonnateur du Projet : Président ;
 - o le Responsable Administratif et Financier : Suppléant

- Secrétariat : l'Agent Comptable du Projet : Secrétaire.
- Membre : le Contrôleur Financier.
- Pour les opérations sur le budget des Représentations Diplomatiques et Consulaires
 - Présidence :
 - o l'Ambassadeur ou le Consul Général : Président ;
 - o le Premier Conseiller de l'Ambassade ou l'Adjoint au Consul Général : Suppléant
 - Secrétariat :
 - o le Payeur à l'Etranger : Secrétaire ;
 - o le Régisseur ou le Caissier des Droits de Chancellerie : Suppléant.
 - Membres : les Administrateurs de crédits des Ambassades.
(Cf. Arrêté n°060/MEF/DGTCP/DEMO du 10 février 2023 portant création, organisation et fonctionnement des Comités de Trésorerie dans les Postes Comptables de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique)

3. La réquisition du Payeur

Le comptable public doit vérifier la régularité des pièces justificatives de la dépense.

En cas d'irrégularité, il refuse de viser la dépense et en informe l'Ordonnateur ou le Gestionnaire de crédit.

Lorsque le rejet donne lieu à un désaccord persistant entre l'Ordonnateur et le Payeur, seul le Ministre en charge de l'Economie et des Finances peut donner l'ordre au Comptable public par écrit de payer la dépense.

Le Payeur ne peut déférer à cet ordre que si le rejet porte sur l'omission ou l'irrégularité des pièces justificatives.

Toutefois, le Comptable Public ne doit pas procéder au paiement si le rejet en cause est motivé par :

- l'absence de crédits budgétaires disponibles ;
(cf. Directive n°05/97/CM/UEMOA relative aux lois de Finances à son article 69.)
- l'absence de justification de service fait sauf pour les avances et les subventions.

4. La sécurisation des opérations de règlement

L'objectif recherché est de réduire le niveau de l'encaisse en numéraire et de sécuriser les opérations de paiement.

Ainsi, le Comptable Public devra observer scrupuleusement ce qui suit :

- le paiement à travers le Système de Gestion Automatisé du Compte Unique du Trésor (SyGACUT) pour les dépenses du budget de l'État, des projets cofinancés, des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Nationaux ;
- le paiement par virement, pour les opérations à comptabilité distincte.

Aucune personne morale ne peut bénéficier de règlement en numéraires.

Aucun règlement ne peut se faire à la caisse pour toute dépense dont le montant excède 300.000 francs.

- Le respect des règles relatives à l'acquit libératoire

Les règlements à la caisse ne doivent se faire que sur présentation d'une Carte Nationale d'Identité ou d'une carte de séjour en cours de validité.

Ne peuvent être admis comme pièces d'identité au guichet du Payeur les permis de conduire, les passeports et tous autres documents.

Toutefois, les clients ne sachant ni lire ni écrire, doivent produire une quittance administrative délivrée par le Sous-Préfet et se présenter au guichet du Payeur accompagnés de deux témoins majeurs titulaires de Carte Nationale d'Identité.

5. Les régies d'avances

Réglées par :

- le décret n°2013-762 du 8 novembre 2013 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès de l'État, des Établissements Publics Nationaux et des Projets d'investissement ;
- l'arrêté interministériel n°680/MEF/MPMBPE du 26 juin 2020 fixant les modalités de création, de fonctionnement et de clôture des régies de recettes et d'avances de l'État, des Établissements Publics Nationaux et des projets d'investissement et les modalités de détermination du montant du cautionnement et de l'indemnité de responsabilité des régisseurs ; la procédure des régies s'appréhende comme un mode dérogatoire d'exécution du budget.

En effet, le décret n°2013-762 du 8 novembre 2013, définit en son article 1er la régie de recettes et la régie d'avances comme la procédure exceptionnelle qui permet à des agents placés sous la responsabilité d'un Comptable Public, d'exécuter de manière limitative et contrôlée certaines opérations de recettes ou de dépenses.

Cependant, les régies d'avances initialement conçues pour n'exécuter que des opérations de faibles montants, ont vu leur domaine d'intervention s'élargir avec un accroissement du volume de leurs opérations dont les montants sont de plus en plus considérables.

Les textes applicables corroborent cette réalité, en autorisant des avances pouvant atteindre ou excéder le milliard de francs CFA.

Le régisseur d'avances est donc tenu dans l'exécution de ses fonctions de se conformer aux dispositions en vigueur en matière de paiement de la dépense publique notamment, l'existence des visas réglementaires et le respect du seuil du marché.

B - DES DISPOSITIONS COMMUNES AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES ET AUX PAIEMENTS DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

1. Des dispositions communes aux pièces justificatives des dépenses publiques

- Les mentions obligatoires sur la facture.

La facture (ou le décompte) est la pièce justificative de la dépense. Elle doit donc revêtir les mentions suivantes :

- l'entête du bénéficiaire de la facture qui doit être conforme à la raison sociale ;
 - les mentions détaillées relatives à la quantité et au prix unitaire ;
 - le numéro de compte contribuable ;
 - le Centre d'imposition de rattachement ;
 - le numéro de la facture ;
 - l'arrêté en chiffres et en lettres du montant de la facture ;
 - la liquidation et la certification du service fait au dos de la facture ;
 - la date et le cachet du fournisseur ;
 - le compte bancaire.
- L'interdiction des photocopies en matière de production de pièces justificatives.

La production de toutes pièces justificatives sous forme de photocopie est proscrite. (Article 27-6 de l'instruction n°5334/MEF/CAB du 15 novembre 1983 relative à la gestion financière et comptable des communes et de la ville d'Abidjan).

Les pièces justificatives produites doivent revêtir la signature et le cachet original de l'émetteur desdites pièces.

- Les rectifications sur les pièces justificatives.

Les rectifications sur les pièces justificatives par surcharges, ratures, grattages, « blanco » sont formellement interdites.

Aussi, toutes les rectifications par les procédés ci-dessus énumérés sur des éléments essentiels de la pièce justificative tels que le nom du bénéficiaire, le crédit budgétaire, le montant de la facture ou le compte bancaire doivent-elles faire l'objet de rejet. (Arrêt n° 437 du 27 décembre 1988 de la chambre des comptes).

2. Le respect du seuil des marchés

En application de l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés publics, le Payeur doit exiger le marché à l'appui des autres pièces dès lors que les engagements atteignent les seuils fixés par arrêté.

L'obligation de produire un marché demeure, même en cas de cofinancement ou de fractionnement des engagements, dès lors que le coût total du projet ou de la dépense atteint les seuils.

Cette exigence reste valable si le fractionnement porte sur les dépenses de même nature.

Le seuil actuel, tel que prévu à l'article 5 du Code des Marchés publics est fixé à cent millions (100 000 000) de Francs CFA pour toutes les entités assujetties audit Code, à l'exception des Collectivités Territoriales pour lesquelles le seuil est de trente millions (30 000 000) de Francs CFA.

3. La certification du service fait

Cette mention engage la responsabilité de l'Ordonnateur ou du Gestionnaire de crédit relativement à la réalisation effective de la prestation ayant engendré la dette publique.

Aussi, il est fait obligation au Payeur de s'assurer que le bon de livraison ou le procès-verbal de réception a été visé par le fournisseur, le Contrôleur Financier et le bénéficiaire de la prestation.

À défaut d'apposer son visa sur le bon de livraison, le Contrôleur Financier est tenu de produire un rapport de vérification de la réalité du service fait conformément à l'Instruction n°399/ MEF/CAB du 18 octobre 2000 relative à l'application du décret n°98-716 du 16 décembre 1998 instituant le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP).

4. Les retenues à la source

Aux termes de la Loi n° 90-435 du 29 mai 1990 portant institution d'une retenue à la source sur les sommes mises en paiement par le Trésor Public, le Payeur a l'obligation de procéder à la retenue à la source de 5% sur les paiements des prestataires ne relevant pas du régime Réel d'imposition ou de la retenue 12% d'acompte d'impôt sur les revenus locatifs.

Par ailleurs, le Payeur est tenu d'exiger avant tout paiement, une attestation de non redevance délivrée par le Trésor Public et un quitus fourni par la Direction Générale des Impôts, en application des dispositions de la loi portant Livre de Procédure Fiscale.

NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES



I. NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES POSTES COMPTABLES GÉNÉRAUX

1. DÉPENSES COMMUNES AUX POSTES COMPTABLES GÉNÉRAUX

NB : L'attestation de régularité fiscale est exigée avant tout paiement.
Exception faite des salaires, des baux des OI, des assurances...

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
1	FOURNITURES ET PRESTATIONS (TRAVAUX-SERVICES) DONNANT LIEU À PASSATION D'UN MARCHÉ	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Les dépenses sont soumises à marché lorsque le seuil de 100 millions F CFA est atteint.
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	Facture normalisée certifiée service fait
		Certificat pour paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Les prestations intellectuelles sont exemptées de cautionnement et de déclaration souscrite
		- marché ou la copie certifiée conforme à l'original appuyée : • de la retenue de garantie ; • du cautionnement définitif ; • de la déclaration souscrite ;	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Prestataire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> de l'acte de la forme de marché ; de la soumission ; de la caution de l'avance de démarrage 		
		Eventuellement, arrêté du Ministère en charge du Budget autorisant le gré à gré	Ministère chargé du Budget	
2	FOURNITURES ET PRESTATIONS NE DONNANT PAS LIEU À PASSATION D'UN MARCHÉ	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	La fiche de contrôle de la réalité du service fait ne concerne pas les dépenses : - de timbres postes, - d'abonnements internet, - de boîtes postales.
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	En lieu et place, il est exigé la lettre d'engagement délivrée par le prestataire Facture normalisée certifiée service fait
		2 exemplaires du bon de livraison ou le PV de réception des travaux ou la fiche d'entretien	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Prestataire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Formulaire de sélection	- Gestionnaire de crédit - Rapporteur	
3	ACHAT DE VÉHICULE ET ENGIN	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Les dépenses sont soumises à marché lorsque le seuil de 100 millions F CFA est atteint.
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	
		Lettre de commande valant marché	- Ordonnateur - Commission de gestion des véhicules administratifs	
		Certificat pour paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Certificat de non corruption ou déclaration souscrite	Prestataire	
		Lettre d'engagement	Prestataire	
4	ACHAT DE CARBURANT	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	La fiche de contrôle est établie au vu des factures définitives et des bons de livraison délivrés après paiement. Facture certifiée service fait
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Deux factures pro forma	Prestataire	
		Lettre d'engagement	- Prestataire - Gestionnaire de crédit	
		Formulaire de sélection	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	
		Bordereau de livraison	Prestataire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
5	SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Les bénéficiaires sont : certaines structures parapubliques et tout autre structure bénéficiaire au regard d'un acte réglementaire
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Notification de crédit	DGBF	
		Acte réglementaire autorisant la subvention	Autorité compétente	
		Etat mentionnant pour la subvention ou le transfert : l'objet, le montant et la destination budgétaire	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
6	DÉLÉGATIONS DE CRÉDITS	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Les bénéficiaires sont les services déconcentrés de l'administration (intérieur et extérieur) ne disposant pas du SIGOBE.
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Fiche-détail de la délégation-ordonnancement suivant le paragraphe	DGBF	
		Notification des crédits budgétaires	DGBF	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
7	BAUX ADMINISTRATIFS À USAGE DE BUREAUX	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture certifiée service fait
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture du bail	- Service des bâtiments civils - Ordonnateur	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Contrat de bail enregistré	- Prestataire - Ordonnateur	
8	SOLDE ET ACCESSOIRES DE SOLDE (OPPOSITIONS ET RETENUES)	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Pour les retenues et les oppositions les pièces suivantes sont respectivement exigées : - état des retenues ordonnancées par la solde ; - ordonnance du juge autorisant le précompte.
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Bordereau de règlement	Ordonnateur	
		Tableau des effectifs et montant des virements par banque	Ordonnateur	
		Ventilation par code poste (VCP)	Ordonnateur	
		Tableau des retenues	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
9	APPROVISIONNEMENT DES RÉGIES	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Arrêté de création de la régie	MEF	
		Arrêté portant nomination du régisseur	MEF	
		Demande d'approvisionnement du régisseur comportant le RIB de la Régie	- Régisseur - Ordonnateur	
10	INDEMNITÉS ET PRIMES	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Carte nationale d'identité ou attestation d'identité en cours de validité pour les paiements par bon de caisse
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Acte de nomination	Autorité compétente	Texte législatif ou réglementaire (arrêté interministériel incluant obligatoirement le MEF)
		Acte autorisant le paiement de l'indemnité ou de la prime	Autorité compétente	
		Certificat de prise de service	Autorité compétente	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
11	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICE	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Les entreprises étrangères non représentées en Côte d'Ivoire et les productions intellectuelles ne donnent pas lieu à production de la facture normalisée
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Convention (ou le contrat de prestation de service)	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Facture définitive + une copie	- Prestataire - Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait + une copie certifiée conforme à l'original
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Copie du rapport final éventuellement	Prestataire	
12	DÉPENSES D'ABONNEMENT (EAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ, TELECOM)	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	En cas d'arriérés de facture, joindre un certificat administratif qui atteste du non-paiement de ses arriérés
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive + une copie	- Ordonnateur - Prestataire	Facture normalisée certifiée service fait + une copie certifiée conforme à l'original
		Éventuellement le contrat d'abonnement	Prestataire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
13	DÉPENSES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait + une copie certifiée conforme à l'original
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive + une copie	- Ordonnateur - Prestataire	
		Le contrat	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche d'entretien ou fiche technique des travaux	Prestataire	
14	REVERSEMENT DES COTISATIONS MUGEFCI ET AUTRES (ASSOCIATIONS À CARACTÈRE MUTUALISTE...)	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Etat de prélèvement effectué au profit des structures concernées	Ordonnateur	
		Bordereau de virement	Autorité compétente	
		Déclaration CNPS	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
15	INDEMNITÉ D'ÉVICTION OU DE DÉGUERPISEMENT	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Arrêté du MEF et du Ministre Technique concerné	MEF et MT	
		Certificat de désistement	Bénéficiaire	
		Etat d'évaluation des dégâts	MT	
		Copie de la CNI du bénéficiaire	Bénéficiaire	
16	ASSURANCE MALADIE EN FAVEUR DU PERSONNEL	Mandat de paiement	- Chef de projet ou Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier	Exemption de la production de la facture normalisée
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Police ou contrat d'assurance originale	- Chef de projet ou Gestionnaire de crédit - Prestataire	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	Facture certifiée service fait

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS	
16	INDEMNITÉ D'ÉVICTION OU DE DÉGUERPISEMENT	Copie de l'acte de naissance des enfants pris en charge			
		Formulaire de sélection, le procès-verbal de sélection	Comité de sélection		
17	STAGE DE FORMATION PRESTATION DES ORGANISMES DE FORMATION RÉSIDENTS	Mandat de paiement	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet ou Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier 	Il s'agit de formations confiées à des organismes de formation résidant à l'étranger : ce sont les honoraires payés. Les locations de salles et les frais de restauration lors des séminaires ne sont pas pris en compte	
		Fiche de liquidation	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit 		
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit		
		Convention de formation éventuellement	<ul style="list-style-type: none"> - Organisme de formation - Chef de projet ou Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier 		
		Facture définitive	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Prestataire 		Facture certifiée service fait
		Fiche ou formulaire d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> - Organisme de formation - Bénéficiaire - Chef de projet ou Gestionnaire de crédit 		
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet ou Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier 		
		Rapport de formation	Bénéficiaire		

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS	
19	PRESTATIONS DES ORGANISMES DE FORMATION NON RÉSIDENTS	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Il s'agit de formations confiées à des organismes de formation résidant à l'étranger : ce sont les honoraires payés. Les locations de salles et les frais de restauration lors des séminaires ne sont pas pris en compte	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit		
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit		
		Convention de formation	- Organisme de formation - Chef de projet ou Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier		
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire		Facture certifiée service fait
		Fiche ou formulaire d'inscription	- Bénéficiaire - Chef de projet ou Gestionnaire de crédit		
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Chef de projet ou Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier		
		Rapport de formation	Bénéficiaire		
20	PAIEMENT DES BONS DE CAISSE	Bons de caisse et bulletins de solde	Bénéficiaires	Les bons de caisse ne sont signés par les bénéficiaires qu'après paiement dans les postes à l'étranger	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
21	INDEMNITÉS DE FORMATION À L'ÉTRANGER	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	L'ordre de mission doit être visé au retour. Les visas des documents peuvent être donnés par la police des frontières, l'organisme de formation ou les services diplomatiques
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Termes de référence	Bénéficiaire	
		Attestation d'inscription à la formation	Organisme de formation	
		Etat des décomptes	Chef de projet ou Gestionnaire de crédit	
		Ordre de mission	- Chef de projet/ Gestionnaire de crédit ou l'autorité compétente éventuellement - Contrôleur Financier	
		Rapport de formation	Bénéficiaire	
		Copies des pages du passeport visées		
		Cartes d'embarquement		
Communication en Conseil des Ministres	Secrétaire Général du Gouvernement			

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
22	TRANSPORT DES AGENTS EN FORMATION Á L'ÉTRANGER	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Attestation d'inscription à la formation	Organisme de formation	
		Ordre de mission	- Chef de projet/ Gestionnaire de crédit ou l'autorité compétente éventuellement - Contrôleur Financier	
		Attestation du Secrétariat Général du Gouvernement éventuellement	Secrétaire Général du Gouvernement	
		Facture définitive certifiée « service fait »	- Ordonnateur - Prestataire	Exemption de la production de la facture normalisée
23	FRAIS DE TRANSPORT DES AGENTS EN MISSION Á L'ÉTRANGER (achats de billets d'avion)	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	Facture certifiée service fait

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
24	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LE MATÉRIEL INFORMATIQUE	Ordre de mission	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet/ Gestionnaire de crédit ou autorité compétente éventuellement - Contrôleur Financier 	
		Communication en Conseil des Ministres autorisant la mission	Secrétaire Général du Gouvernement	
		Attestation confirmant cette autorisation	Secrétaire Général du Gouvernement	
		Mandat de paiement	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Contrôleur Financier 	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de liquidation	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit 	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Prestataire 	
Bon de livraison	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire - Chef de projet / Gestionnaire de crédit 			
Fiche de contrôle de la réalité du service fait délivrée par le Contrôleur Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier 			
Marché	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Eventuellement la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) 	Si le montant cumulé annuel de la ligne atteint 100 millions FCFA		

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Formulaire de sélection, le procès-verbal de sélection	Comité de sélection	
25	ACHAT DE PETITS MATÉRIELS ET FOURNITURES TECHNIQUES	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	
		Bon de livraison	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Prestataire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection	Comité de sélection	
		Marché	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Direction Générale des Marchés Publics (DGMP)	Si le montant cumulé annuel de la ligne atteint 100 millions FCFA.
26	ACHAT D'ALIMENTS (non destiné au personnel)	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	Facture normalisée certifiée service fait
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	
		Bon de livraison	- Chef de projet / - Gestionnaire de crédit - Prestataire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Chef de projet / - Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier	
27	ENTRETIEN ET MAINTENANCE ENTRETIEN DES LOCAUX ENTRETIEN ASCENCEURS ENTRETIEN CLIMATISEURS ENTRETIEN MATÉRIEL ET MOBILIER TOUS TRAVAUX D'ENTRETIEN	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Contrat d'entretien	- Chef de projet / - Gestionnaire de crédit - Prestataire	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	
		Fiche de travaux	- Chef de projet / - Gestionnaire de crédit - Prestataire	

<i>N° D'ORDRE</i>	<i>NATURE DE LA DÉPENSE</i>	<i>PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES</i>	<i>SIGNATAIRES</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection	Comité de sélection	
28	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	
		Liste du parc auto ou carte grise	Chef de projet Gestionnaire de crédit	
		Fiche de travaux	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Prestataire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection	Comité de sélection	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
29	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES LOCATION DE BÂTIMENTS LOCATION DE MATÉRIELS LOCATION DE VÉHICULES LOCATION DE SALLES LORS DES SÉMINAIRES DE FORMATION AUTRES LOCATIONS	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier	
		Contrat de location original	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Propriétaire ou le mandataire légal - Contrôleur Financier	
30	PRESTATIONS DE SERVICES	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Convention de prestation de service	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier - Prestataire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	Facture normalisée certifiée service fait
		Copie du rapport final éventuellement	Prestataire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier	
31	FRAIS DE RÉCEPTION DE FÊTES ET CÉRÉMONIES OFFICIELLES FRAIS DE RESTAURATION LORS DES SÉMINAIRES DE FORMATION	Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection	Comité de sélection	Facture normalisée certifiée service fait
		Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Liste des convives ou certificat administratif précisant le nombre de convives	- Ordonnateur - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement	Chef de projet / Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	
		Certificat administratif précisant l'objet de la cérémonie et la liste originale des convives	Chef de projet / Gestionnaire de crédit	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Contrôleur Financier	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection	Comité de sélection	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
32	ASSURANCES ASSURANCE DES IMMEUBLES ASSURANCES DE VÉHICULES AUTOMOBILES, DES VÉHICULES SPÉCIAUX	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Exemption de la Production de la facture Normalisée
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Plan de Passation de Marchés comportant l'activité éventuellement (dans le cas d'achats groupés de véhicules)	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Partenaire Technique et Financier (PTF) éventuellement la DGMP	
		Police ou contrat d'assurance original	- Chef de projet / Gestionnaire de crédit - Prestataire - Contrôleur Financier	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur	Facture certifiée service fait
		Carte grise ou liste du parc auto selon le cas Un certificat administratif établissant le lien entre le projet et le propriétaire du véhicule mentionné sur la carte grise	Chef de projet / Gestionnaire de crédit	
		Eventuellement, formulaire de sélection, procès- verbal de sélection	Comité de sélection	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
33	DÉPENSES D'ABONNEMENT BRANCHEMENT ET RACCORDEMENT DES COMPTEURS ABONNEMENT ET CONSOMMATION D'EAU ABONNEMENT ET CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ABONNEMENT ET CONSOMMATION DE GAZ AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Exemption faite de la production de la facture normalisée
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture de téléphone, d'électricité, d'eau ou de gaz	- Ordonnateur - Prestataire	Facture certifiée service fait
		Certificat de non- paiement pour les arriérés de facture	Chef de projet / Gestionnaire de crédit	
34	DÉPENSES DE COMMUNICATION FRAIS DE POSTE ET D'AFFRANCHISSEMENT FRAIS DE TÉLÉPHONE, TELEX ET DE TÉLÉCOPIE COMMUNIQUÉ DE PRESSE FRAIS DE PUBLICITÉ FRAIS D'ÉDITION D'IMPRESSION DE DOCUMENTS	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	La poste de Côte d'Ivoire est dispensée de la production de la facture normalisée
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	Facture normalisée certifiée service fait
		Coupage du journal pour les communiqués de presse. Texte du communiqué pour les communiqués radio, télé et les spécimens d'objet publicitaire, d'impression ou documents utilisés pour une quelconque propagande	Chef de projet / Gestionnaire de crédit	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
35	TRANSFERT EN CAPITAL	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Notification de crédit Budgétaire ou décision du Ministre en charge du Budget portant octroi de la subvention du Ministère concerné	Le Ministre en charge du Budget pour décision	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Etat de prélèvement effectué au profit des structures concernées	Ordonnateur	

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Loi n°2005-161 du 27 avril 2005, portant institution de la facture normalisée, article 27 ;

- Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail ;
- Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n°95-121 du 22 février 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Contrôle Financier ;
- Décret n°2014-416 du 09 juillet 2014 portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;
- Décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant nomenclature budgétaire de l'État ;
- Décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ;
- Décret n°2019-638 du 17 juillet 2019 fixant les principes et modalités des missions hors Côte d'Ivoire des membres du gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations publiques ;
- Décret n°2021-869 du 15 décembre 2021 fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la passation des marchés publics ;
- Arrêté n°638/MEF/CAB/YKM du 20 juillet 2009 instituant la fiche de contrôle de la réalité du service fait ;
- Arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées ;
- Instruction n°077/MEF/CAB du 16 juin 2009 relative aux procédures d'exécution des dépenses d'acquisition de véhicules (deux ou plusieurs roues, engins maritimes et fluvio-lagunaires), d'achat de carburants, de lubrifiants, de gaz, de timbre- poste et d'abonnement aux boîtes postales ;
- Instruction comptable modificative n°02863/MPMEF/DGTCP/DGP-DCPP du 26 mai 2016 relative aux nouvelles pièces justificatives d'exécution du budget de l'État et de ses démembrements en procédures concurrentielles simplifiées.

2. DÉPENSES SPECIFIQUES À CERTAINS POSTES COMPTABLES GÉNÉRAUX

a. Paierie Générale des Services Généraux des Administrations Publiques

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
01	PAIEMENT DES BONS DE CAISSE SOLDE	Bons de caisse solde	Pas de signataires	Le cachet payé du service règlement faisant foi
02	REVERSEMENT DES PRÉLÈVEMENTS SUR SALAIRE DES DIPLOMATES (fonds consignés)	Ventilation par code poste	Directeur de la solde	
03	REVERSEMENT DES PRÉLÈVEMENTS SUR SALAIRE DES DIPLOMATES (précomptes)	Bordereaux des précomptes	Directeur de la solde	
04	PAIEMENT DES BOURSES ET SECOURS FINANCIERS HORS CÔTE D'IVOIRE	Décisions de bourses hors Côte d'Ivoire des Ministères et Etats statistiques récapitulatifs Mandats crédits délégués	- Ministre - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Fiche de liquidation	- Ministre - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	- Ministre - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
05	FORFAITS BAGAGES	Décision portant octroi des frais de transport Mandats crédits délégués	- Ministre - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Fiche de liquidation	- Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Demande d'engagement électronique	Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Facture des billets d'avion	- Ordonnateur - Prestataire	Facture certifiée service fait
		Mandats crédits délégués	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ministre Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Demande d'engagement électronique	- Gestionnaire de crédit	
		Communication en Conseil des Ministres	Gestionnaire de crédit	
		CNI	Ministre Autorité compétente	
		RIB	Banque	
06	EXPÉDITION DE PLIS ET COLIS DIPLOMATIQUES	Mandats crédits délégués	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Directeur du Patrimoine de l'Etat - Le Fournisseur	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Facture	- Ordonnateur - Prestataire	Facture certifiée service fait

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
07	KIT D'INSTALLATION DES DIPLOMATES	Mandats crédits délégués et arrêté portant octroi d'une acquisition d'allocation d'ameublement du bénéficiaire	- Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Fiche de liquidation	- Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
08	PAIEMENT DE CONTRIBUTION DE LA CI AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES	Mandats crédits délégués ou lettres d'avances	- Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit du Ministère des Affaires Etrangères ou autre ministère - Ministre en charge du Budget et MEF	
		Courrier de l'organisme bénéficiaire	- Organisation Internationale	
		Fiche de liquidation	- Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit du Ministère des Affaires Etrangères ou autres ministères	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit du Ministère des Affaires Etrangères ou autres ministères	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Arrêté portant transfert de crédit et lettre d'avance	Ministre des Affaires Etrangères ou autres ministères	
		Mandats crédits délégués ou certificats de paiementou lettre d'avance	- Ministre en charge du Budget - Ministre en charge de l'Economie et des Finances	
		Courrier de l'organisme bénéficiaire	ONG	
		Fiche de liquidation	- Ministre en charge du budget - Ministre en charge de l'Economie et des Finances	
09	PAIEMENT DE SUBVENTIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE AUX ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	Demande d'engagement électronique	- Ministre en charge du budget - Ministre en charge de l'Economie et des Finances	
		Arrêté portant transfert de crédit	- Ministre en charge du budget - Ministre en charge de l'Economie et des Finances	

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Loi n° 2007 - 669 du 27/12/2007 portant Statut du Corps Diplomatique (Art ; 34) ;
- Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n°98-716 du 16 décembre 1998 portant réforme des Circuits et des Procédures d'exécution des Dépenses et des Recettes du Budget Général de l'Etat, des Comptes spéciaux du Trésor, et mise en œuvre du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques ;
- Décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- Décret n°2019-638 du 17 juillet 2019 fixant les principes et modalités des missions hors Côte d'Ivoire des membres du Gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations publiques.
- Décret n°2021-869 du 15 décembre 2021 fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la passation des marchés publics.

b. Paierie Générale des Armées

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
1	SOLDE, BOURSES ET BAUX	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Etat nominatif des bénéficiaires (à défaut l'état récapitulatif par grandes masses de bénéficiaires selon le corps d'armées et le grade)	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	En cas d'absence de cette pièce, un certificat administratif est exigé.
		Etat récapitulatif regroupant les bénéficiaires par banque	Ordonnateur	
2	CHARGES FISCALES PATRONALES	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Etat des retenues fiscales à la charge de l'employeur	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
3	ASSURANCES AÉRONEFS	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Contrat d'assurance		
		Immatriculation avion ou liste de flotte		
4	TAXE DE SURVOL	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Dans le cadre des contrôles de caissier, il est exigé au fournisseur, avant tout paiement, une copie de l'attestation de Régularité Fiscale (prise au vu de l'original), ou en cas d'opposition : un Avis à Tiers Détenteur (ATD)
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Feuille de route		
		Certificat administratif	Ordonnateur	

<i>N° D'ORDRE</i>	<i>NATURE DE LA DÉPENSE</i>	<i>PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES</i>	<i>SIGNATAIRES</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
5	CONVENTIONS ET CONTRATS	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Convention (ou contrat de prestation de service)	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	

c. Paierie Générale de la Dette Publique

<i>N° D'ORDRE</i>	<i>NATURE DE LA DÉPENSE</i>	<i>PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES</i>	<i>SIGNATAIRES</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
1	REMBOURSEMENT DE LA DETTE EXTÉRIEURE	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Convention de prêt	- Autorité compétente - Bailleur	
		Tableau d'amortissement	Bailleur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Service prévisionnel	Ordonnateur	
		Avis d'échéance	Bailleur	
		Fiche de transfert	Ordonnateur	
2	REMBOURSEMENT DE LA DETTE INTÉRIEURE	Pièces justificatives de la domiciliation	Bailleur	
		Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Convention de prêt	- Autorité compétente - Bailleur	
		Tableau d'amortissement	Prêteur	
		Service prévisionnel	Ordonnateur	
		Avis d'échéance	Prêteur	
		Certificat nominatif d'obligation ou titre	- Directeur Général du Trésor - PGDP	
		Pièces justificatives de la domiciliation	Prêteur	
3	SALAIRES	Mandat de paiement	- Chef de projet ou Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Acte d'engagement ou contrat de travail	- Chef de projet ou Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier - Bénéficiaire - Ministre Technique pour le contrat du chef de projet ou Gestionnaire de Crédit	<ul style="list-style-type: none"> • L'original de l'acte d'engagement et du certificat de prise de service pour le premier salaire et la copie pour les paiements subséquents • L'état récapitulatif est exigé dans le cas de mandat ou d'ordre de paiement collectif
		Certificat de prise de service	Chef de projet ou Gestionnaire de Crédit	
		Etat récapitulatif des salaires ou état de virement bancaire	Chef de projet ou Gestionnaire de Crédit	
		Etat de salaire émarginé	Bénéficiaire	
		Attestation de non-paiement en cas de rappel de salaire	Chef de projet ou Gestionnaire de Crédit	
4	RENUMÉRATION DES TECHNICIENS ÉTRANGERS (experts étrangers)	Mandat de paiement	- Chef de projet ou Gestionnaire de Crédit - Contrôleur financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Convention ou contrat	- Chef de projet ou Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier - Bénéficiaire	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait ou facture simple par fax pour l'étranger certifiée service fait
		Décompte ou certificat pour paiement.	- Chef de projet ou Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier	
5	FRAIS DE MISSION À L'INTÉRIEUR FRAIS DE TRANSPORT DES AGENTS EN MISSION AUTRES FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISSION	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	La feuille de déplacement doit être visée à l'arrivée et au départ par les autorités administratives du lieu de la mission (il est important d'indiquer les heures d'arrivée et les heures de départ car elles permettent de décomposer les frais)
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Ordre de mission	Autorité administrative compétente (le ministre de tutelle ou le chef de projet, le cas échéant)	Un état liquidatif des frais lorsque ceux-ci ne sont pas liquidés sur la feuille de déplacement. Les frais de mission à l'intérieur du pays sont en principe payés au retour de la mission.
		Feuille de déplacement	Autorités administratives compétentes	
		Texte de base qui fixe le taux journalier	Ministre compétent	
		Termes de référence	Bénéficiaire	
Rapport de mission	Bénéficiaire			

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
6	INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Contrat de travail	- Chef de projet/ Gestionnaire de Crédit - Bénéficiaire	
		Décompte des indemnités	Inspecteur du travail	
		Lettre de notification de licenciement	Chef de projet/ Gestionnaire de Crédit	
7	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les entreprises basées à l'extérieur une simple facture • Un contrat signé par le ministre en charge du budget est dispensé du visa à priori du Contrôleur Financier
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Contrat, convention ou le marché selon le cas	- Chef de projet/ Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier ou DGMP	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Chef de projet/ Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier	L'original du marché, de la convention, de la lettre de marché ou du contrat au premier engagement et une copie pour les décomptes subséquents
		Certificat pour paiement éventuellement	- Contrôleur Financier - Ordonnateur éventuellement	
		Décompte éventuellement	- Maître d'ouvrage, - Contrôleur Financier - Chef de projet/ Gestionnaire de Crédit - Prestataire - Direction Générale des Marchés Publics	
		Attachement au décompte	- Prestataire - Maître d'ouvrage	
		Attestation de travaux exécutés ou certificat de service fait selon le cas	Chef de projet/ Gestionnaire de Crédit	
		Formulaire de sélection, le procès-verbal de sélection	Comité de sélection	
8	ACHAT DE VÉHICULES DE FONCTION, DE SERVICE ET ENGINS À DEUX ROUES CRÉDIT T.V.A	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Pour la lettre de commande valant marché, l'autorité compétente peut être le Directeur Général des Marchés Publics ou le Ministre en charge des Marchés Publics, selon les seuils.
		Avis de non-objection	Autorité Compétente	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Eventuellement, le Plan de Passation de Marchés comportant l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur (le directeur du patrimoine) - Partenaire Technique et Financier (PTF) - Eventuellement la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) 	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection	Comité de sélection	
		Lettre de commande valant marché éventuellement	Autorité compétente	
		Marché pour les cas d'appel d'offre éventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire - Ordonnateur (directeur du patrimoine) - Autorités compétentes - Contrôleur Financier (Visa préalable) 	
		Facture définitive	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier 	Facture normalisée certifiée service fait
		Lettre d'engagement	Concessionnaire	
		Bon de livraison	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet/ Gestionnaire de Crédit - Prestataire (concessionnaire) 	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet/ Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier 	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS	
		Autorisation de la commission de gestion des véhicules administratifs (selon le cas).	Directeur du patrimoine de l'État	L'ajout du registre de commerce pour les prestataires qui ne sont pas des laboratoires (vérifier la conformité entre la nature de la dépense et les activités mentionnées sur le registre de commerce)	
		Déclaration T.V. A	- Receveur des impôts de la circonscription où exerce le prestataire - Prestataire		
9	ACHAT DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES, MÉDICAUX ET VÉTÉRINAIRES	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier		
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit		
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit		
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier		
		Bon de livraison	- Chef de projet / Gestionnaire de Crédit - Prestataire		Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait. Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection	- Chef de projet / Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier		
		Relevé d'Identité Bancaire (RIB) valable	Comité de sélection Chef de projet / Gestionnaire de Crédit		

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
11	HONORAIRES ET FRAIS ANNEXES	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection	- Chef de projet / Gestionnaire de Crédit - Comité de sélection	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	- Prestataire - Chef de projet / Gestionnaire de Crédit - Direction Générale des Marchés Publics (DGMP)	
		Eventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Chef de projet / Gestionnaire de Crédit	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
12	REMUNÉRATION DES PRESTATIONS EXTÉRIEURES	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
11		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Convention de prestation de service	- Chef de projet / Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier - Prestataire	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Chef de projet / Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier	
		Attestation des travaux exécutés ou certificat de service fait	Chef de projet / Gestionnaire de Crédit	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection	Comité de sélection	
13	SUBVENTION D'ÉQUILIBRE	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Notification Budgétaire ou Décision du Ministre de tutelle	Ministre de tutelle pour la décision	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		P.V de l'Assemblée Constitutive désignant les organes dirigeants pour les subventions accordées à des structures privées.	Table de séance	
15	CONCEPTION DE SYSTÈME D'ORGANISATION-PROGICIEL	Mandat de paiement	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Contrôleur Financier 	
		Fiche de liquidation	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit 	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Éventuellement, le Plan de Passation de Marchés comportant l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Partenaire Technique et Financier (PTF) - Éventuellement la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) 	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet / Gestionnaire de Crédit - Comité de sélection 	
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire - Chef de projet / Gestionnaire de Crédit - Autorités compétentes 	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Eventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Chef de projet / Gestionnaire de Crédit	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
16	TRAVAUX DE CONSTRUCTION/Part Bailleur/part État/TVA/ Douane	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	La fiche de contrôle de la réalité du service fait est exigée lorsque les procès-verbaux sont signés par les collaborateurs du Contrôleur Financier ou un contrôleur Financier mandataire
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Éventuellement, le Plan de Passation de Marchés comportant l'activité,	- Chef de projet / Gestionnaire de Crédit - Partenaire Technique et Financier (PTF) - Éventuellement la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP)	Pour les mandats TVA et douane, joindre la déclaration TVA ou douane selon le cas, à tous les autres documents
		Formulaire de sélection, le procès-verbal de sélection	- Chef de projet / Gestionnaire de Crédit - Comité de sélection	Signataires : - Le Receveur des Impôts ou des Douanes de la circonscription où exerce le prestataire - Le Prestataire
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Décompte	<ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage - Contrôleur Financier - Chef de projet/ Gestionnaire de Crédit - Prestataire 	
		Certificat pour paiement	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôleur Financier - Ordonnateur éventuellement 	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire - Chef de projet / Gestionnaire de Crédit - Autorités compétentes - Contrôleur Financier (Visa préalable) 	
		Attachement au décompte	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire - Maître d'ouvrage 	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait pour les paiements intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Contrôleur Financier 	
		Procès-verbal de réception provisoire à la fin des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Maître d'œuvre - Service bénéficiaire - Entrepreneur - Contrôleur Financier 	
		Procès-verbal de réception définitive à la fin de la période d'observation de l'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Maître d'œuvre - Service bénéficiaire - Entrepreneur - Contrôleur Financier 	
		Éventuellement, la fiche de contrôle de la réalité du service fait	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Contrôleur Financier 	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> - Caution de bonne exécution - Caution de retenue de garantie éventuellement - Caution d'avance de démarrage conformément aux clauses du contrat 	L'Institution bancaire et financière habilitée	

NB : Tous les dossiers d'acte de paiement, doivent être accompagnés de Relevés d'Identité Bancaire (RIB) en conformité avec les normes en vigueur.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Loi n°2005-161 du 27 avril 2005 portant institution de la facture normalisée, article 27 ;
- Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail ;
- Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret 95-121 du 22 février 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Contrôle Financier ;
- Décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

- Décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ;
- Décret n°2019-638 du 17 juillet 2019 fixant les principes et modalités des missions hors Côte d'Ivoire des membres du Gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations publiques ;
- Décret n°2021-869 du 15 décembre 2021 fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la Passation des Marchés Publics ;
- Arrêté n°638/MEF/CAB/YKM du 20 juillet 2009 instituant la fiche de contrôle de la réalité du service fait ;
- Arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées ;
- Instruction n°077/MEF/CAB/du 16 juin 2009 relative aux procédures d'exécution des dépenses d'acquisition de véhicules (deux ou plusieurs roues, engins maritimes et fluvio-lagunaires), d'achat de carburants, de lubrifiants de gaz, de timbre- poste et d'abonnement aux boîtes postales ;
- Instruction comptable modificative n°02863/MPMEF/DGTCP/DCP-DCPP du 26 mai 2016 relative aux nouvelles pièces justificatives d'exécution du budget de l'État et de ses démembrements en procédures concurrentielles simplifiées.

d. Paierie Générale des Institutions

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
1	ACHAT DE BILLET D'AVION	Mandat de paiement	- Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Copie du billet d'avion électronique	Prestataire	
		Ordre de mission	Ordonnateur	
2	FRAIS DE MISSION À L'INTÉRIEUR	Mandat de paiement	- Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de crédit	
		Bordereau de virement	Ordonnateur	
		Etat liquidatif des frais de mission	Ordonnateur	
		Ordre de mission	Ordonnateur	
		Barème des frais de mission	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
3	FRAIS D'OBSÈQUES DU PERSONNEL	Mandat de paiement	- Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Acte de décès	Officier d'état civil	
4	INDEMNITÉ DE FIN DE CONTRAT	Mandat de paiement	- Gestionnaire de Crédit - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Bordereau de virement	Ordonnateur	
		Certificat de cessation de travail	Ordonnateur	
		État liquidatif des indemnités	Ordonnateur	

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n° 2014-416 du 09 juillet 2014 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- Décret n°2019-638 du 17 juillet 2019 fixant les principes et modalités des missions hors Côte d'Ivoire des membres du Gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations publiques ;
- Décret n°2021-869 du 15 décembre 2021 fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la Passation des Marchés Publics ;
- Arrêté n°112 MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées ;
- Arrêté interministériel n°680/MEF/MPMBPE du 26 juin 2020 fixant les modalités de création, de fonctionnement et de clôture des régies de recettes et d'avances de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux et des Projets d'investissement et les modalités de détermination du montant du cautionnement et de l'indemnité de responsabilité des régisseurs.

II. NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES PAIERIES À L'ÉTRANGER

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
1	SALAIRES DES DIPLOMATES	Bordereau de règlement	- Ambassadeur - Payeur	Les comptables doivent se faire ouvrir un compte dans un établissement bancaire du lieu où est établi le poste et y déposer une partie de leur encaisse. Le compte est ouvert au nom du poste et le comptable est seule habilité à effectuer des opérations sur ce compte Établissement des A70-D accompagnés des pièces justificatives à transférer au PGAE
		Bons de caisse		
		Bulletin de solde		
		Copie du virement	- Ambassadeur - Payeur	
		Ordre de Paiement (OP) manuel	- Ambassadeur - Payeur	
2	SALAIRES DES PERSONNELS AUXILIAIRES DANS LES POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES	Décision ou contrat d'engagement	Gestionnaire de Crédit	La décision ou le contrat d'engagement pour le règlement du premier salaire et pour le début de chaque exercice budgétaire. Référence de la décision à rappeler pour les autres règlements
		Fiche ou bulletin de salaire	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	
		Mandat de paiement ou demande d'engagement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	
3	DÉPENSE RELATIVE AU MOUVEMENT DIPLOMATIQUE/ FORFAIT BAGAGES	Décision du Ministère des Affaires Etrangères affectant ou rappelant le diplomate	Ministère des Affaires Etrangères	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Copie du virement	- Ambassadeur - Payeur	
		Cessation de service (Chef du poste) et de paiement (Payeur) est à produire	- Ambassadeur - Payeur	
		Ordre de Paiement (OP).	- Ambassadeur - Payeur	
	FRAIS DE DOMESTICITÉ	Mandat de paiement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	En cas de premier paiement de la gestion, joindre le texte réglementaire. Pour les paiements suivants, indiquer les références du texte sur le mandat
		État de paiement des frais de domesticité Fiche d'engagement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	
	PERTE DE CHANGE	OP manuel	- Ambassadeur - Payeur	L'OP manuel devra être signé par l'Ambassadeur et contresigné par le Payeur
		Avis de vente de devises (éventuellement)		
		Relevés bancaires		Établissement des A70-D accompagnés des pièces justificatives à transférer au PGAE
	FRAIS FINANCIERS	OP manuel	- Ambassadeur - Payeur	L'OP manuel devra être signé par l'Ambassadeur et contresigné par le Payeur
		Relevés bancaires		Etablissement des A70- D accompagnés des pièces justificatives à transférer au PGAE

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES	OP manuel	- Ambassadeur - Payeur	L'OP manuel devra être signé par l'Ambassadeur et contresigné par le Payeur" Etablissement des A 70-D accompagnés des pièces justificatives à transférer au PGSGAP
		Etat des paiements		
	DÉPENSES RELATIVES AU MOUVEMENT DIPLOMATIQUE/FORFAIT BAGAGES	Décision	Ministère des Affaires Etrangères	La décision du Ministère des Affaires Etrangères affectant ou rappelant le diplomate
		Copie du virement		
		Cessation de service	Ambassadeur ou Consul Général	
		Cessation de paiement	Payeur	
		OP manuel	- Ambassadeur - Payeur	
4	LOYER DANS LES POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES	Contrat de bail mentionnant la localisation du logement dans la circonscription diplomatique	- Ambassadeur - Propriétaire	Le contrat de bail pour le règlement du premier loyer et pour chaque début d'exercice budgétaire. Référence du contrat à rappeler pour les autres règlements
		Mandat de paiement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	
		Avis de débit bancaire ou l'acquit libératoire en cas de paiement en espèces	- Ambassadeur - Payeur - Bénéficiaire en cas d'espèce	
		Demande d'engagement	Ambassadeur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
5	ASSURANCES DANS LES POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES (POUR LES DIFFÉRENTS TYPES D'ASSURANCES : MALADIE, VÉHICULES, BÂTIMENT, MÉNAGES, RESPONSABILITÉ CIVILE...)	Copie du contrat ou de la police	- Ambassadeur - Prestataire	En cas de paiement fractionné, joindre le contrat d'assurance pour le premier règlement et pour chaque début d'exercice budgétaire.
		Facture ou mémoire de la société d'assurance	Prestataire	
		Mandat de paiement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	Référence du contrat à rappeler pour les autres paiements. Les pièces justificatives rédigées en langue étrangère doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme par le chef de poste.
		Fiche d'engagement	Ambassadeur	
6	FRAIS DE SCOLARITÉ DANS LES POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES	Certificat d'inscription délivré par l'établissement scolaire	Etablissement	Pour les cycles primaires et secondaires, en cas d'inscription hors de la circonscription diplomatique, requérir l'autorisation du Ministère des Affaires Etrangères. Les pièces justificatives rédigées en langue étrangère doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme par le chef de poste.
		Facture du décompte à payer	Etablissement	
		Mandat de paiement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	
		Fiche d'engagement		

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
7	FRAIS DE MISSION POUR LE CHEF DE MISSION HORS CIRCONSCRIPTION	Autorisation du ministre des Affaires Etrangères	Ministère des affaires étrangères	Les taux de mission appliqués sont ceux définis par la réglementation nationale pour le déplacement dans les pays étrangers
		Ordre de mission signé par le Premier Conseiller	Premier Conseiller	
		Facture ou titre de transport	Prestataire	
		Feuille de déplacement ou toutes autres pièces pouvant établir l'effectivité de la mission	Représentant structure visitée	
		Mandat de paiement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	
		Fiche d'engagement	Ambassadeur	
8	FRAIS DE MISSION POUR LE CHEF DE MISSION À L'INTÉRIEUR DE LA CIRCONSCRIPTION	Ordre de mission délivré par le Premier Conseiller	Premier Conseiller	Les taux de mission appliqués sont ceux définis par la réglementation nationale pour le déplacement dans les pays étrangers.
		Mandat de paiement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	
		Facture ou le titre de transport	Prestataire	
		Feuille de déplacement ou toutes autres pièces pouvant établir l'effectivité de la mission	Représentant structure visitée	
		Demande d'engagement	Ambassadeur	
9	FRAIS DE MISSION POUR AUTRES DIPLOMATES ET PERSONNEL DU CONCOURS AUXILIAIRE	Ordre de mission délivré par le Chef de poste	Chef de mission	Les taux de mission appliqués sont ceux définis par la réglementation nationale pour le déplacement dans les pays étrangers.
		Mandat de paiement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
7		Facture ou titre de transport	Prestataire	Etablissement des A 70-D accompagnés des pièces justificatives à transférer au PGSGAP.
		Feuille de déplacement ou toutes autres pièces pouvant établir l'effectivité de la mission	Représentant structure visitée	
		Demande d'engagement	Ambassadeur	
10	BOURSES ET SECOURS FINANCIERS	Décision d'attribution de la bourse	Ministère de l'enseignement technique et ou Professionnel	
		Carte d'étudiant ou certificat d'inscription délivré par l'établissement d'accueil	Etablissement	
		Etat nominatif (Cas de paiement en numéraire)	- Ambassadeur - Payeur ou Régisseur	
		Ordre de paiement	- Ambassadeur - Payeur ou Régisseur	
11	FOURNITURES, PRESTATIONS ET DIVERS ACHATS DE BIENS ET SERVICES	Quittances	Prestataire	La pratique dans les pays hôtes est de payer avant les fournitures, les achats de biens et services avant d'être livré contre quittance, ticket de caisse ou facture. Le seul règlementaire de 500.000 FCFA est à respecter pour les dépenses en numéraire.
		Factures	Prestataire	
		Tickets de caisse	Prestataire	
		E-factures ou factures émises par internet	Prestataire	
		Relevé bancaire (débit d'office)	Structure bancaire	
		Mandat de paiement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	
		Demande d'engagement	Ambassadeur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
12	ÉQUIPEMENT MOBILIER DES DIPLOMATES	Certificat administratif	Ambassadeur	Établissement des A 70-D accompagnés des pièces justificatives à transférer au PGSGAP.
		Décision d'octroi de la dotation où figure le nom du bénéficiaire	Ministre des Affaires Étrangères	
		Décision d'affectation	Ministère des Affaires Étrangères	
		Certificat de prise de service	Ambassadeur	
		Ordre de Paiement (OP).	- Ambassadeur - Payeur	
13	INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT	Copie du courrier annonçant la rupture du contrat	Ambassadeur	
		Décision d'engagement	Ambassadeur	
		Certificat de prise de service	Ambassadeur	
		Etat de liquidation des droits de licenciement	Ambassadeur	
		Mandat de paiement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	
		Demande d'engagement	Ambassadeur	
14	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Mandat de paiement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	
		Demande d'engagement		

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Facture	Prestataire	Dans l'attente de la prise du décret définissant les procédures applicables aux Marchés Publiques des Ambassades, il est recommandé d'adresser à la DGMP une demande de
		Copie du marché ou à défaut, le courrier de la DGMP autorisant le choix du prestataire	- Ambassadeur - Prestataire	
		Bon de livraison	- Ambassadeur - Prestataire	
		PV de réception éventuellement	- Ambassadeur - Contrôleur Financier	

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Loi n°2007-669 du 27/12/2007 portant Statut du Corps Diplomatique (Art. 34) ;
- Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n°62- 205 du 23 juin 1962 portant règlement sur la comptabilité des chancelleries diplomatiques et consulaires, articles 10 alinéa 4, article 17 ;
- Décret n°98-716 du 16 décembre 1998 portant réforme des circuits et des procédures d'exécution des dépenses et des recettes du budget général de l'État, des comptes spéciaux du Trésor et mise en œuvre u SIGFIP ;
- Décret n°2011-468 du 21/12/2007 fixant les modalités d'application de la Loi n°2007-669 du 27/12/2007 (Art. 83) ;
- Décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

- Décret n°2019-638 du 17 juillet 2019 fixant les principes et modalités des missions hors Côte d'Ivoire des membres du Gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations publiques ;
- Décret n°2021-869 du 15 décembre 2021 fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la Passation des Marchés Publics ;
- Arrêté interministériel n°001/MAE/MEMEF du 7 septembre 2004 portant allocation de frais de domesticité aux chefs de missions diplomatiques et consulaires ;
- Instruction Comptable n°008/DGTCP/PROJET ASTER/CRCP du 3 janvier 2002 applicable aux Paieries auprès des Ambassades ;
- Circulaire n°144/MEA/DAAF du 14 octobre 1991 relative au fonctionnement des Ambassades ;
- Circulaire n°2841/MPRD/DPF du 15 avril 2016 relative à l'exécution des dépenses des services des Attachés de Défenses près les missions diplomatiques ivoiriennes à l'Etranger.

III. NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES AGENCES COMPTABLES DES PROJETS

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
01	FRAIS D'ÉTUDES, DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Pour les entreprises basées à l'extérieur une simple facture
		Plan de Passation de Marchés (PPM) comportant l'activité	- Ordonnateur - Partenaire Technique et Financier (PTF) - Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) éventuellement	Un contrat signé par le ministre en charge du Budget est dispensé du visa à priori du Contrôleur Financier
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution conformément au PPM	- Ordonnateur - Comité de sélection - Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres (COJO)	Pour le gré à gré, l'autorité compétente peut être le Directeur Général des Marchés Publics ou le Ministre en charge des Marchés Publics, selon les seuils.
		Éventuellement, l'autorisation de gré à gré, conformément au PPM	Autorité compétente	
		Marché pour les cas d'appel d'offre Éventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes - Contrôleur Financier - Ordonnateur - Prestataire	<ul style="list-style-type: none"> • L'original du marché, de la convention, de la lettre de marché ou du contrat au premier engagement et une copie pour les décomptes subséquents • Le contrat signé par le ministre en charge du budget est dispensé du visa préalable du Contrôleur Financier

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait Les entreprises n'ayant pas d'installation professionnelle en Côte d'Ivoire sont dispensées de délivrer des factures normalisées.
		Livrable prévu au marché, au contrat, ou à la convention	- Prestataire - Ordonnateur	Le livrable peut être un rapport jugé acceptable par le client, un extrait topographique, un projet de textes...
		Feuille de temps éventuellement	- Prestataire - Ordonnateur	
		Avis de Non Objection (ANO) sur les termes de référence éventuellement	PTF	
		Attestation de service fait éventuellement décompte	Ordonnateur	
02	CONCEPTION DE SYSTÈME D'ORGANISATION-PROGICIEL	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		PPM comportant l'activité éventuellement	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution, conformément au PPM	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	- Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes	Un contrat signé par le ministre en charge du budget est dispensé du visa à priori du Contrôleur Financier.
		Éventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Contrôleur Financier - Ordonnateur - Prestataire	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Livrable prévu au marché, au contrat ou à la convention	- Prestataire - Ordonnateur	Le livrable peut être un rapport jugé acceptable par le client, un logiciel informatique, un support électronique, un projet de textes
		ANO sur les termes de référence éventuellement	PTF	
		Attestation de service fait éventuellement	Ordonnateur	
		Décompte éventuellement	Ordonnateur	
03	RÉMUNÉRATIONS DE PRESTATIONS EXTÉRIEURES	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution, conformément au PPM	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Comité de sélection - COJO 	
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes 	
		Éventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur - Prestataire 	
		Facture définitive	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier 	<p>Facture normalisée certifiée service fait.</p> <p>Les entreprises n'ayant pas d'installation professionnelle en Côte d'Ivoire sont dispensées de délivrer des factures normalisées.</p>
		Livraison prévue au marché, au contrat ou à la convention	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire - Ordonnateur 	
		ANO sur les termes de référence éventuellement	PTF	
		Attestation de service fait éventuellement	Ordonnateur	
		Décompte éventuellement	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
04	HONORAIRES ET FRAIS ANNEXES	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		PPM comportant l'activité éventuellement	- Ordonnateur - PTF - DGMP	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO	
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	- Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes	
		Convention, lettre de marché ou contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur - Prestataire	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Livrable prévu au marché, au contrat ou à la convention	- Prestataire - Ordonnateur	
		Feuilles de temps éventuellement	Prestataire	
		ANO sur les termes de référence éventuellement	PTF	
Décompte éventuellement	Ordonnateur			

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
5	TRAVAUX DE CONSTRUCTION	Ordre de paiement	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Contrôleur Financier 	
		PPM comportant l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement 	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Comité de sélection - COJO 	
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes 	
		Convention, lettre de marché ou contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur - Prestataire 	
		Facture définitive	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier 	<p>Facture normalisée certifiée service fait.</p> <p>Les entreprises n'ayant pas d'installation professionnelle en Côte d'Ivoire sont dispensées de délivrer des factures normalisées.</p>

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
05	TRAVAUX DE CONSTRUCTION	Attachement	- Maître d'œuvre - Ordonnateur - Entrepreneur	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	La fiche de contrôle de la réalité du service fait est exigée pour les paiements antérieurs à la fin des travaux ou lorsque les procès-verbaux sont signés par les collaborateurs du Contrôleur Financier ou un contrôleur Financier mandataire
		Procès-verbal de réception provisoire à la fin des travaux	- Maître d'œuvre - Ordonnateur - Entrepreneur - Contrôleur Financier	
		Procès-verbal de réception définitive à la fin de la période d'observation de l'ouvrage	- Maître d'œuvre - Ordonnateur - Entrepreneur - Contrôleur Financier	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Caution de bonne exécution	Institution bancaire ou la compagnie d'Assurances habilitée	- Les cautions doivent être conformes aux clauses contenues dans le marché, le contrat ou la convention.
		Caution de retenue de garantie éventuellement	Institution bancaire ou la compagnie d'Assurances habilitée	- L'avance de démarrage est payée sur un compte logé dans la banque qui a délivré la caution.
		Caution d'avance de démarrage éventuellement	Institution bancaire ou la compagnie d'Assurances habilitée	
		ANO sur la procédure de sélection éventuellement	PTF	
		Certificat pour paiement ou décompte	- Maître d'œuvre - Ordonnateur	
Attestation de service fait éventuellement	Ordonnateur			

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
06	ACHAT DE VÉHICULES DE FONCTION, DE SERVICE ET ENGINS À DEUX ROUES	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO	• Pour la lettre de commande valant marché, l'autorité compétente peut être le Directeur des Marchés Publics ou le Ministre en charge des Marchés Publics, selon les seuils.
		Lettre de commande valant marché éventuellement	Autorité compétente	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	- Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes	
		Eventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur - Prestataire	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Original de la lettre d'engagement	Concessionnaire	
		Bon de livraison après le règlement	- Prestataire - Ordonnateur	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
07	ACHAT DE CARBURANT POUR LES VÉHICULES DE SERVICE, VÉHICULES SPÉCIAUX	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO	
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
		Convention, lettre de marché ou contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur	
		Lettre d'engagement originale	Compagnie pétrolière	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
08	SALAIRES	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Acte d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Bénéficiaire - Ministre Technique pour le contrat de l'ordonnateur	
		Certificat de prise de service	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS		
		Etat récapitulatif des salaires	Ordonnateur			
		Etat de salaire émarginé	Bénéficiaire			
		ANO pour le personnel clef	PTF			
		Attestation de non-paiement en cas de rappel de salaire	Ordonnateur			
09	PRIMES ET INDEMNITÉS	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	• Pas d'indemnités sans texte. Le texte doit être signé par les ministres en charge du budget et de l'Economie et des Finances.		
		Textes de base octroyant les indemnités et primes	Ministres compétents			
		Certificat de prise de service	Responsable hiérarchique	• L'état récapitulatif est exigé dans le cas de mandat ou d'ordre de paiement collectif.		
		Note de service	Responsable hiérarchique			
		Arrêté de nomination	Autorité compétente			
				Etat des primes ou indemnités émarginé	Bénéficiaire	
				Etat récapitulatif des primes ou indemnités	Ordonnateur	
10	COTISATIONS SOCIALES	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier			
		Original de l'état des prélèvements effectués au profit des structures	Ordonnateur			
		Fiche originale de déclaration des cotisations de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)	CNPS			
		Liste du personnel assujetti à la CNPS	Ordonnateur			

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
11	ASSURANCE DES BÂTIMENTS, DES VÉHICULES AUTOMOBILES, DES VÉHICULES SPÉCIAUX	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	Les compagnies d'assurances sont dispensées de la délivrance de factures normalisées.
		Police ou contrat d'assurance (original)	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Éventuellement, le formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO	
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
		Carte grise du véhicule	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
12	ASSURANCE MALADIE EN FAVEUR DU PERSONNEL	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Les compagnies d'assurances sont dispensées de la délivrance de factures normalisées. - Facture normalisée certifiée service fait - La liste des bénéficiaires est annexée à la police d'assurance.
		PPM comportant l'activité éventuellement	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	
		Police ou contrat d'assurance (original)	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO	
	Autorisation de gré à gré, éventuellement	Autorité compétente		
13	PRESTATIONS DES ORGANISMES DE FORMATION RÉSIDENTS	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Les prestations concernées sont les honoraires. - Les locations de salles et les frais de restauration lors des séminaires ne sont pas pris en compte à ce niveau. - Facture normalisée certifiée service fait
		Convention de formation éventuellement	- Organisme de formation - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Attestation d'inscription à la formation	- Organisme de formation - Bénéficiaire - Ordonnateur - Organisme de formation	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait éventuellement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
14	PRESTATIONS DES ORGANISMES DE FORMATION NON RÉSIDENTS	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	- Les prestations concernées sont les honoraires.
		Convention de formation éventuellement	- Organisme de formation - Ordonnateur - Contrôleur Financier	- Les locations de salles et les frais de restauration lors des séminaires ne sont pas pris en compte à ce niveau.
		Attestation d'inscription à la formation	- Organisme de formation - Bénéficiaire - Ordonnateur	- Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Organisme de formation - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
<u>Au départ</u>				
15	INDEMNITÉS DE FORMATION À L'ÉTRANGER	Ordre de paiement provisoire	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Termes de Référence	Bénéficiaire	
		ANO éventuellement	PTF	
		Attestation d'inscription à la formation	Organisme de formation	
		Textes de base fixant les taux journaliers	Autorités compétentes	
		Etat liquidatif des indemnités	Ordonnateur	
		Ordre de mission	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Au retour		
		Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	-
		Rapport de formation	Bénéficiaire	
		Etat liquidatif des indemnités	Ordonnateur	
		Factures	- Ordonnateur - Prestataire	
		Ordre de mission visé	Autorités et services compétents	
		Copies des pages du passeport visées	Autorités et services compétents	
		Cartes d'embarquement	Autorités et services compétents	
16	- TRANSPORT DES AGENTS EN FORMATION À L'ÉTRANGER - FRAIS DE TRANSPORT OU DE VOYAGE DES AGENTS EN MISSION À L'ÉTRANGER	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	• L'ordre de paiement (OP) provisoire en cas de facture proforma et mandat de paiement définitif lorsqu'il s'agit d'une facture définitive
		ANO éventuellement	PTF	
		Attestation d'inscription à la formation	Organisme de formation	• Facture normalisée certifiée service fait • L'émission d'un billet d'avion par une agence de voyage au nom d'une compagnie aérienne est exemptée de délivrance de la facture normalisée.
		Lettre d'invitation éventuellement	Autorité diplomatique ou l'organisme qui invite	
		Facture définitive	- Agence de voyage ou la compagnie aérienne - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Ordre de mission	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	• Les compagnies aériennes sont dispensées de délivrer les factures normalisées.

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS	
		Au départ			
17	INDEMNITÉS DE MISSION Á L'ÉTRANGER	Ordre de paiement provisoire	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	<ul style="list-style-type: none"> • Le représentant du ministre peut être l'ordonnateur du projet. • Les visas des documents peuvent être donnés par la police des frontières, l'organisme de formation ou les services diplomatiques. 	
		ANO éventuellement	PTF		
		Termes de Référence de la mission	Bénéficiaire		
		Etat des décomptes éventuellement	Ordonnateur		
		Ordre de mission	- Ministre de tutelle technique ou son représentant - Contrôleur Financier		
		Au retour			
		Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier		
		Rapport de mission	Bénéficiaire		
		Factures des dépenses justifiables	- Ordonnateur - Prestataire		
		Ordre de mission visé	Autorités et services compétents		
Copies des pages du passeport visées	Autorités et services compétents				
Cartes d'embarquement	Autorités et services compétents				
18	<ul style="list-style-type: none"> - RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTS TECHNIQUES - RÉMUNÉRATION DES TECHNICIENS ÉTRANGERS (experts étrangers) 	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier		
		ANO éventuellement	PTF		
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement		
		Etat de salaire émarginé	- Ordonnateur - Bénéficiaire		

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
19	ACHATS DE FOURNITURES DE BUREAU OU AUTRES ACHATS DE BIENS ET SERVICES	Ordre de paiement	-- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	- Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes	
		Eventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur - Prestataire	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Contrôleur Financier - Ordonnateur	
		Bon de livraison	- Prestataire - Ordonnateur	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO	
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
20	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LE MATÉRIEL INFORMATIQUE	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		PPM comportant l'activité éventuellement	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Marché pour les cas d'appel d'offre	- Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes	Facture normalisée certifiée service fait
		Eventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur - Prestataire	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Contrôleur Financier - Ordonnateur	
		Bon de livraison	- Prestataire - Ordonnateur	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO	
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
21	ACHATS D'ALIMENTS (non destinés au personnel)	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	- Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes	
		Eventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur - Prestataire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Contrôleur Financier - Ordonnateur	
		Bon de livraison	- Prestataire - Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO	
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
22	ACHATS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES, MÉDICAUX ET VÉTÉRINAIRES	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Les pharmacies sont dispensées de la délivrance de la facture normalisée.
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	- Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes	
		Eventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur - Prestataire	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Contrôleur Financier - Ordonnateur	
		Bon de livraison	- Prestataire - Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO		
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente		
23	ACHATS DE PETITS MATÉRIELS FOURNITURES TECHNIQUES	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier		
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement		
		Marché pour les cas d'appel d'offr	- Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes		
		Eventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur - Prestataire		
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier		Facture normalisée certifiée
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Contrôleur Financier - Ordonnateur		
		Bon de livraison	- Prestataire - Ordonnateur		
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO		
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente		

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
24	- ENTRETIEN DES LOCAUX, DES ASCENCEURS, DES CLIMATISEURS, DU MATÉRIEL ET MOBILIERS - TOUS TRAVAUX D'ENTRETIEN	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	L'original du marché, de la convention, de la lettre de marché ou du contrat au premier engagement et une copie pour les décomptes subséquents
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	- Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes	
		Eventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur - Prestataire	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de travaux	Prestataire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Contrôleur Financier - Ordonnateur	
		Bon de livraison éventuellement	- Prestataire - Ordonnateur	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO	
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
25	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES MOBILIERS, MATÉRIELS INFORMATIQUES, DES CENTRAUX TÉLÉPHONIQUES, TÉLÉPHONES, TÉLÉCOPIEURS, MATÉRIELS DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE VÉHICULE	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	L'original du marché, de la convention, de la lettre de marché ou du contrat au premier engagement et une copie pour les décomptes subséquents
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	
		Marché pour les cas d'appel d'offre	- Prestataire - Ordonnateur - Autorités compétentes	
		Eventuellement, la convention, la lettre de marché ou le contrat	- Contrôleur Financier (Visa préalable) - Ordonnateur - Prestataire	
		Formulaire de sélection, procès-verbal de sélection ou procès-verbaux d'ouverture des offres, d'analyse et d'attribution	- Ordonnateur - Comité de sélection - COJO	
		Autorisation de gré à gré éventuellement	Autorité compétente	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de travaux	Prestataire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Contrôleur Financier - Ordonnateur	
26	RÉPARATION DE VÉHICULE	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de travaux	Prestataire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Copie de la carte grise	Ordonnateur	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Contrôleur Financier - Ordonnateur	
27	BRANCHEMENT ET RACCORDEMENT COMPTEURS, ABONNEMENT ET CONSOMMATION D'EAU, ABONNEMENT ET CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ, ABONNEMENT ET CONSOMMATION DE GAZ, AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	<ul style="list-style-type: none"> • Exemption de la production de la facture normalisée ? • Facture normalisée certifiée service fait
		Facture de téléphone, d'électricité, d'eau ou de gaz	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
28	FRAIS DE POSTE, D'AFFRANCHISSEMENT	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	<ul style="list-style-type: none"> • La Poste de Côte d'Ivoire est dispensée de la production de la facture normalisée. • Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
29	FRAIS DE TELEX, TÉLÉPHONE, ET DE TÉLÉCOPIE	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
30	COMMUNIQUÉ DE PRESSE, FRAIS DE PUBLICITE, FRAIS D'ÉDITION ET D'IMPRESSION DE DOCUMENTS	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Coupure originale du journal pour les communiqués presse écrite	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Texte du communiqué pour les communiqués radio, télé	Ordonnateur	
		Capture d'écran pour les parutions numériques	Ordonnateur	
31	LOCATION DE BÂTIMENTS, DE MATÉRIEL, DE VÉHICULES	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	• Exemption de la production de la facture normalisée ? • Les contrats de bail des maisons sont enregistrés dans les services compétents des Impôts.
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	
		Contrat de location original	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier - Services des Impôts éventuellement	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
32	- LOCATION DE SALLES LORS DE SÉMINAIRES DE FORMATION - AUTRES LOCATIONS	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		PPM comportant l'activité	- Ordonnateur - PTF - DGMP éventuellement	
		Contrat de location original	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
33	DÉPENSES DE MISSIONS À L'INTÉRIEUR	<u>Au départ</u>		Au départ de la mission un OP provisoire est émis et sera régularisé au retour avec les pièces justificatives des dépenses et un état liquidatif des frais de la mission
		Ordre de paiement provisoire	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Textes de base fixant les taux journaliers	Autorités compétentes	
		ANO éventuellement	PTF	
		Termes de Référence de la mission	Bénéficiaire	
		Etat liquidatif des indemnités	Ordonnateur	
		Ordre de mission	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		<u>Au retour</u>		
		Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Rapport de mission	Bénéficiaire	
		Etat liquidatif des indemnités	Ordonnateur	
		Factures des dépenses justifiables	- Ordonnateur - Prestataire	
		Ordre de mission visé	Autorités et services compétents	
		Copies des pages du passeport visées	Autorités et services compétents	
Cartes d'embarquements	Autorités et services compétents			

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Les frais de restauration lors des séminaires de formation sont également pris en compte dans cette nature de dépenses.
		Contrat, convention ou lettre de marché original	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
34	FRAIS DE RECEPTION, DE FÊTES ET DE CÉRÉMONIES	Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Certificat administratif précisant l'objet de la cérémonie	Ordonnateur	
		Liste des convives ou certificat administratif précisant le nombre de convives.	Ordonnateur	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
35	INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Contrat de travail	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Bénéficiaire	
		Certificat de travail	Ordonnateur	
		Etat de liquidation des indemnités	Ordonnateur	
36	APPROVISIONNEMENT DES RÉGIES D'AVANCES (En fonction des chapitres retenus)	Demande d'approvisionnement du Régisseur	Régisseur	
		Ordre de paiement provisoire à la mise à disposition de l'avance	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Arrêté portant création de la régie	Autorité compétente	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Arrêté portant nomination du régisseur	Autorité compétente	
		Pièces justificatives des dépenses	Régisseur	
37	NDEMNIÉTÉS D'ÉVICTION	Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Les autorités compétentes signataires de l'arrêté d'indemnisation sont les Ministres en charge de l'Urbanisme, du Budget de l'Économie et des Finances.
		Ordre de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Rapport du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR)	ONG en charge du PAR	
		ANO sur le rapport éventuellement	PTF	
		Arrêté portant indemnisation	Autorités compétentes	
		Certificat de compensation	Autorités compétentes	
		Procès-Verbal de négociation	Cellule d'exécution du PAR	

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux Loïs de Finances ;
- Loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail ;
- Loi n°2005-161 du 27 avril 2005 portant institution de la facture normalisée, article 27 ;
- Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés publics ;

- Loi n°2005-161 du 27 avril 2005 portant institution de la facture normalisée, article 27 ;
- Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés publics ;
- Décret n°95-121 du 22 février 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Contrôle Financier ;
- Décret n°2014-416 du 09 juillet 2014 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- Décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ;
- Décret n°2019-638 du 17 juillet 2019 fixant les principes et modalités des missions hors Côte d'Ivoire des membres du gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations publiques ;
- Décret n°2021-869 du 15 décembre 2021 fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la passation des Marchés Publics ;
- Arrêté interministériel n°026/MEF/SEPMBPE du 19 janvier 2018 portant fixation des salaires, indemnités et autres avantages du personnel impliqué dans la mise en œuvre des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque Mondiale ;
- Arrêté interministériel n°664/MEF/MPD/SEPMBPE du 28 décembre 2018 portant fixation des salaires, indemnités et autres avantages du personnel impliqué dans la mise en œuvre des projets et programmes financés ou cofinancés par la BID et les membres du Groupe de Coordination Arabe ;
- Arrêté n°638/MEF/CAB/YKM du 20 juillet 2009 instituant la fiche de contrôle de la réalité du service fait ;

Instruction n°077/MEF/CAB/du 16 juin 2009 relative aux procédures d'exécution des dépenses d'acquisition de véhicules (deux ou plusieurs roues, engins maritimes et fluvio-lagunaires), d'achat de carburants, de lubrifiants de gaz, de timbre- poste et d'abonnement aux boîtes postales ;

- Instruction comptable modificative n°02863/MPMEF/DGTCP/DCP-DCPP du 26 mai 2016 relative aux nouvelles pièces justificatives d'exécution du budget de l'Etat et de ses démembrements en procédures concurrentielles simplifiées.

IV. NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES POSTES COMPTABLES DÉCONCENTRÉS

1. DÉPENSES DE L'ÉTAT

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
01	NOUVEAU SALAIRE D'UN FONCTIONNAIRE OU AGENT DE L'ÉTAT	Bon de caisse	Directeur de la solde	NÉANT
		Une (1) photocopie de l'acte de nomination ou de l'acte de recrutement	Ministre en charge de la Fonction Publique	
		Une (1) photocopie de la pièce d'identité	Officier de l'état civil (OEC)/DG ONECI	
		Une (1) photocopie du certificat de la première prise de service et le certificat de prise de service	DRH	
		Une (1) attestation de présence	DRH	
		RIB	Banque	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
02	SALAIRE ORDINAIRE	Bon de caisse	Directeur de la solde	NÉANT
		Une (1) photocopie de la pièce d'identité	Officier de l'état civil/DG ONECI	
		RIB	Banque	
03	PREMIÈRE PENSION	Bon de caisse	DG IPS/CGRAE	NÉANT
		Brevet	DG IPS/CGRAE	
		Fiche A	DG IPS/CGRAE	
		Arrêté de concession	Ministre en charge de la Fonction Publique	
		Une (1) photocopie de la pièce d'identité	Officier d'état civil/DG ONECI	
		RIB	Banque	
04	PENSION ORDINAIRE	Bon de caisse	IPS/DG CGRAE	NÉANT
		Brevet	IPS/DG CGRAE	
		Fiche A	IPS/DG CGRAE	
		Une (1) photocopie de la pièce d'identité	Officier d'état civil/DG ONECI	
		RIB	Banque	
05	PENSION FRANÇAISE	Bulletin	Ambassade de France	La quittance administrative est exigée pour ceux qui ne savent pas signer.
		Quittance	Ambassade de France	
		Certificat de vie	Officier de l'état civil	
		Une (1) photocopie de la pièce d'identité	Officier de l'état civil/DG ONECI	
		Quittance administrative	Officier de l'état civil	
		RIB	Banque	

<i>N° D'ORDRE</i>	<i>NATURE DE LA DÉPENSE</i>	<i>PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES</i>	<i>SIGNATAIRES</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Facture définitive	- Fournisseur - Prestataire - Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
06	ABONNEMENT ET CONSOMMATION DE GAZ	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Bordereau d'envoi	- Fournisseur - Prestataire	
		Bon de livraison	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Fournisseur - Prestataire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Contrôleur Financier - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Lettre d'engagement	- Fournisseur - Prestataire	
		Formulaire de sélection ou marché	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire/ DGMP	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
07	ACHAT DE CARBURANT ET LUBRIFIANT	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	• Exiger le bon de livraison et la fiche de contrôle de la réalité du service fait après le paiement
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Lettre d'engagement	- Fournisseur - Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Formulaire de sélection	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Fournisseur - Prestataire	
		- Facture pro-forma - Facture Définitive	- Fournisseur - Prestataire - Ordonnateur	Facture certifiée service fait
		Bordereau d'envoi	- Fournisseur - Prestataire	
		Marché	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	Contrôleur Financier	
08	CARBURANT DGMP	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Demande d'engagement	- Gestionnaire de Crédit - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
09	INDEMNITÉ D'ÉVICTION OU DE DÉGUERPISEMENT	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Arrêté du MEF et du Ministre Technique (MT) concerné	- MEF - MT	
		Certificat de désistement	Bénéficiaire	
		L'état d'évaluation des dégâts	MT	
		Une (1) photocopie de la pièce d'identité du bénéficiaire	Officier d'état civil/DG ONECI	
Un RIB	Banque			
10	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES (BÂTIMENT, MATÉRIEL, VÉHICULE, DIVERSES LOCATIONS)	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Fournisseur - Prestataire - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Contrat de location ou bail	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Fournisseur - Prestataire	
		Attestation d'occupation de logement	Bailleur	
11	ENTRETIEN, RÉPARATION, MAINTENANCE	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Bordereau d'envoi	Prestataire	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Fiche de travaux	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Prestataire	
		Formulaire de sélection ou marché	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire ou DGMP	

<i>N° D'ORDRE</i>	<i>NATURE DE LA DÉPENSE</i>	<i>PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES</i>	<i>SIGNATAIRES</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
12	ACHAT D'HABILLEMENT	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Bordereau d'envoi	Prestataire	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	Facture normalisée certifiée service fait
		Bon de livraison	- Prestataire - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Etat des bénéficiaires	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Formulaire de sélection ou marché	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire ou DGMP Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
13	CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	Le seuil de référence tel que prévu par l'article 6.1 du Code des Marchés Publics est fixé à cent millions (100 000 000) de francs CFA TTC pour tous les assujettis audit code.
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Bordereau d'envoi	Prestataire	
		Facture et décompte	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture certifiée service fait
		Devis approuvé par le DR ou DD de la construction	- DR ou DD construction - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Prestataire	
		Procès-verbal de réception des travaux	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier - DR construction - Prestataire	
		Marché éventuellement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Responsable de Budget Opérationnel de Programme - Prestataire - DGMP	
Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier			

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS	
14	RÉHABILITATION DE BÂTIMEN	Mandat de paiement	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier 	<p>Le seuil de référence tel que prévu par l'article 6.1 de l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics est fixé à cent millions (100 000 000) de francs CFA TTC pour tous les assujettis audit code.</p>	
		Fiche de liquidation	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit 		
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire		
		Bordereau d'envoi	Prestataire		
		Facture et décompte	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire - Ordonnateur 		Facture certifiée service fait
		Devis approuvé par le DR de la construction	<ul style="list-style-type: none"> - DR construction - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Prestataire 		
		Procès-verbal de réception des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier - DR construction - Prestataire 		
		Marché	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - DR Marchés Publics - Prestataire - Contrôleur Financier 		
Fiche de contrôle de la réalité du service fait	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier 				

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
15	FOURNITURE DE MATÉRIEL, FOURNITURE DE MOBILIER, FOURNITURE DE BUREAU	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Bordereau d'envoi	Prestataire	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Bon de livraison	- Prestataire - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
16	FOURNITURE D'ALIMENTATION NON DESTINÉE AU PERSONNEL	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur Financier - Gestionnaire de Crédit	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Bordereau d'envoi	Prestataire	
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Bon de livraison	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Prestataire	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Etat des rationnaires	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Formulaire de sélection ou marché	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire ou DGMP	
17	SERVICES EXTÉRIEURS DE GARDIENNAGE	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	
		Bordereau d'envoi	Prestataire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
18	BOURSES ET PÉCULES	Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Contrat de gardiennage	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Prestataire - Visa du Contrôleur Financier	
		Fiche de contrôle de la réalité du service fait	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Bon de caisse manuel	PGE (Payeur Général de l'Enseignement)	La carte scolaire doit être celle de l'année au titre de laquelle la bourse a été octroyée. En cas de perte de la carte d'identité scolaire, une attestation de fréquentation est exigée.
		Etat émargé	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Carte scolaire	Directeur de l'établissement	
19	SALAIRE DE CONTRACTUEL OU AGENT DÉCISIONNAIRE	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	La CNI est exigée pour les paiements en espèces et le RIB pour les virements
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement	Ordonnateur principal, délégué ou secondaire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Contrat	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contractuel - Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Etat de solde CNI	Officier d'Etat Civil/DG ONECI	
		RIB	Banque	

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Règlement n°07/2013/CM/UEMOA, relatif aux opérations de pension livrée dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) ;
- Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Loi n°62-405 du 07 novembre 1962 portant organisation du régime des pensions civiles en Côte d'Ivoire ;
- Loi n°76-505 du 03 août 1976 portant institution d'un régime d'allocation viagère au bénéfice des agents temporaires des Administrations et Etablissement Publics Administratifs de l'Etat ;
- Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique (titres 6) et ses décrets d'application ;
- Loi n°99-476 du 02 août 1999 portant définition et organisation des Instituts de Prévoyance ;
- Ordonnance n°2012-303 du 04 avril 2012 portant régimes de pensions gérés par la CGRAE ;

- Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n°81-642 du 05 août 1981 modifiant le décret n°63-1963 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupants certains emplois ;
- Décret n°93-880 du 7 novembre 1993 déterminant le droit de logement ou une indemnité contributive aux logements en faveur de certains fonctionnaires ou agents de l'État ;
- Décret n°97-732 du 11 septembre 1997 portant réglementation des prescriptions au titre des créances de l'Etat ;
- Décret n°98-716 du 16 novembre 1998 portant réforme des circuits et des procédures d'exécution des dépenses et des recettes du budget général de l'État, des comptes spéciaux et mise en œuvre du SIGFIP (troisième partie) ;
- Décret n°2012-365 du 18 avril 2012 fixant les modalités d'application de l'Ordonnance n° 2012-303 du 04 avril 2012 portant régimes de pensions gérés par la CGRAE ;
- Décret n°2012-366 du 18 avril 2012 portant dissolution de la Société d'Etat dénommée « Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat dénommée », en abrégé SODE/CGRAE ;
- Décret n°2012-367 du 18 avril 2012 portant création de l'Institut de Prévoyance Sociale dénommée « Institut de Prévoyance Sociale/Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État », en abrégé IPS/CGRAE ;
- Décret n°2014-416 du 09 juillet 2014 portant règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP) ;
- Décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- Décret n° 2014-418 du 09 juillet 2014 portant Plan Comptable de l'Etat (PCE) ;
- Décret n° 2014-419 du 09 juillet 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat ;

- Décret n° 2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes et de dotations ;
- Décret n° 2019-190 du 06 mars 2019 portant déconcentration de l'Ordonnancement ;
- Décret n°2019-222 du 13 mars 2019 portant mise en œuvre des Contrôles Financiers et Budgétaires des Institutions, des Administrations Publiques, des Etablissements Publics Nationaux et des Collectivités Territoriales ;
- Décret n°2019-638 du 17 juillet 2019 fixant les principes et modalités des missions hors Côte d'Ivoire des membres du gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations publiques ;
- Décret n°2000-396 du 24 mai 2000 fixant les modalités d'engagement des contractuels ;
- Décret n° 2019-590 du 03 juillet 2019 déterminant la période transitoire de validité des CNI.
- Décret n°2021-869 du 15 décembre 2021 fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la passation des Marchés Publics ;
- Arrêté n°373 du 13 février 1964 de la chambre des comptes, relatif au contrôle de la qualité d'ordonnateur et de la liquidation ;
- Arrêté n°199/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 modifiant l'arrêté n°250/MEF/DGBF/DMP du 13 août 2002 relatif à l'exécution de crédits au regard de code des Marchés Publics ;
- Arrêté n°692/MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant fixation des seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure de passation des Marchés Publics ;
- Arrêté n°693/MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées ;
- Arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées ;

- Arrêté n°001/MPMBPE/MEF du 14 janvier 2020 portant réformes des procédures des recettes et des dépenses du budget de l'Etat et mise en œuvre du Système d'Information Budgétaire (SIB) ;
- Instruction n°23-23/MEF/DGCPT du 31 décembre 1974 et n°47/ DGTCP/ TPG du 06 janvier 1975 relatives à l'exécution des crédits délégués ;
- Instruction n°47 du 28 janvier 1976 relative à la comptabilité des opérations exécutées sur ordonnances de délégation de crédit (déchéance quadriennale) ;
- Instruction n°739/DGTCP/TPG du 28 novembre 1977 relative au versement et emploi des ristournes destinées aux circonscriptions administratives ;
- Instruction n°017/MEF/CAB du 07 mars 2000 relative à l'organisation des appels d'offres en région ;
- Instruction comptable modificative n°02863/MPMEF/DGTCP/ DCP/ DCP du ... mai 2016 relative aux nouvelles pièces justificatives d'exécution du budget de l'Etat et de ses démembrements en procédures concurrentielles simplifiées.

2. DÉPENSES SPÉCIFIQUES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

a. Dépenses de fonctionnement

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
01	PREMIER SALAIRE D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITÉ	Mandat de paiement	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur Principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier 	Délibération relative au cadre organique des emplois
		Fiche de liquidation	<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit 	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Décision de recrutement	Ordonnateur	
		Délibération du conseil portant adoption du cadre organique des emplois, approuvée par la tutelle	Ordonnateur et/ou Autorité de tutelle	
		Certificat de prise de service	Ordonnateur	
		Etat de solde	- Ordonnateur - Responsable Financier - Contrôleur Financier	
		RIB	Banque	
02	SALAIRE ORDINAIRE	Mandat de paiement	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	Délibération relative au cadre organique des emplois
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Etat de solde	- Ordonnateur - Responsable Financier	
		RIB	Banque	
03	RAPPEL DE SALAIRE D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITÉ	Mandat de paiement	- Ordonnateur Principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	Délégation relative au cadre organique des emplois Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 FCFA
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	
		Décision de recrutement	Ordonnateur	
		Certificat de prise de service	Ordonnateur	
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	Ordonnateur	
		Etat de solde	- Ordonnateur - Service Financier - Contrôleur Financier	
		Décision de rappel Délégation relative au cadre organique des emplois	- Ordonnateur - Responsable Financier - Contrôleur Financier	
		RIB	Banque	
04	RÉMUNÉRATION DES CONTRACTUELS ET OCCASIONNELS	Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	Délégation relative au cadre organique des emplois
		Fiche de liquidation	- Ordonnateur - Contrôleur Financier - Gestionnaire de Crédit	
		Demande d'engagement électronique	Gestionnaire de Crédit	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
05	INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RÉTRAITE OU DE LICENCIEMENT	Etat d'émargement	- Ordonnateur Responsable financier - Contrôleur Financier	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 FCFA
		Décision de recrutement	Ordonnateur	
		RIB	Banque	
		Mandat de paiement	- Ordonnateur principal, délégué ou secondaire - Contrôleur Financier	
		Décision de mise à la retraite ou de licenciement	Ordonnateur	
		Délibération du conseil approuvée par la tutelle	Autorité de tutelle	
		Certificat de cessation de service	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	Ordonnateur	
		Etat de liquidation des droits	Inspection du Travail	
		RIB	Banque	
06	FRAIS DE MISSION DU PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS À L'INTÉRIEUR	Mandat de paiement	- Ordonnateur ; - DG de la Décentralisation et du Développement Local ; - Préfet/Sous-Préfet	NÉANT
		Ordre de mission	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Feuille de déplacement visée au départ et à l'arrivée	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
07	FRAIS DE MISSION DES CONSEILLERS DES COLLECTIVITÉS À L'INTÉRIEUR	CNI	Officier d'État Civil/DG ONECI	Les Conseillers de la Collectivité n'ont pas droit à des frais de mission à l'intérieur du pays sauf dans le cadre de l'exécution de mandats spéciaux. La notion de mission spéciale est spécifiée dans le décret n°87-1323 du 12 novembre 1987. Une invitation doit être exigée. L'ordre de mission du Maire ou du Président du conseil doit être signé par respectivement un Adjoint au maire ou le Vice-président.
		RIB	Banque	
		Mandat de paiement	Ordonnateur DG de la Décentralisation et du Développement Local Préfet/Sous-Préfet	
		Fiche de liquidation	Ordonnateur	
		Ordre de mission	Ordonnateur	
		Feuille de déplacement visée au départ et à l'arrivée	- Ordonnateur - Préfet ou Sous-Préfet	
		Lettre de demande de représentation par télégramme officiel (TO)	Autorité de tutelle	
		Délibération du conseil approuvée	Autorité de tutelle	
		CNI	Officier d'État Civil/DG ONECI	
RIB	Banque			
08	FRAIS DE MISSION DES CONSEILLERS DES COLLECTIVITÉS À L'EXTÉRIEUR	Mandat de paiement	Ordonnateur	Il est payé 80% des indemnités de mission au départ et 20% au retour sur présentation de pièces exigées.
		Ordre de mission	Ordonnateur	
		Feuille de déplacement visée au départ et à l'arrivée	- Autorité de tutelle ; - Ambassade du pays de destination ; - Photocopie des pages du passeport avec les cachets afférents	
		Autorisation de sortie	Autorité de tutelle	
		Délibération du conseil approuvée	Autorité de tutelle	

<i>N° D'ORDRE</i>	<i>NATURE DE LA DÉPENSE</i>	<i>PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES</i>	<i>SIGNATAIRES</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
		Lettre d'invitation	Organisme qui invite	Facture normalisée certifiée service fait (pour les achats de billets) Au cas où il y'a un décalage des dates
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur	
		Certificat administratif	Ordonnateur	
		CNI	Officier d'État Civil/DG ONECI	
		RIB	Banque	
09	DONS AUX ASSOCIATIONS	Mandat de paiement	Ordonnateur	
		Délibération du conseil approuvée	Autorité de tutelle	
		Statut et règlement intérieur	Association bénéficiaire	
		Récépissé de dépôt	Ministre de l'intérieur, Préfet, Sous-Préfet	
		Liste des membres du bureau	Président de l'association	
		RIB de l'association ou procuration de justice désignant le mandataire	Banque	
10	AIDES AUX INDIGENTS	Mandat de paiement	Ordonnateur	Délibération approuvée pour les aides supérieures à 100.000 FCFA
		Délibération du conseil approuvée	Autorité de tutelle	
		Demande d'aide	Bénéficiaire	
		Rapport du service social	Chef du service social de la Collectivité	
11	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	Mandat de paiement	Ordonnateur	NÉANT
		Délibération du conseil approuvée	Autorité de tutelle	
		Demande de subvention	Président de l'association	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Statut et règlement intérieur	Association bénéficiaire	
		Récépissé de dépôt des statuts	Ministre de l'intérieur, Préfet, Sous-Préfet	
		Liste des membres du bureau	Le Président de l'association	
		RIB de l'association ou procuration de justice désignant le mandataire	Banque	
12	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS	Mandat de paiement	Ordonnateur	NÉANT
		Délibération du conseil approuvée	Autorité de tutelle	
		Demande d'intervention	Structure bénéficiaire	
		Rapport d'activités le cas échéant	Structure bénéficiaire	
		Acte juridique d'existence	Autorité publique compétente	
		RIB	Banque	
		Mandat de paiement	Ordonnateur	
13	FRAIS FUNÉRAIRES D'UN AGENT (CERCUEIL, FRAIS DE TRANSFERT DU CORPS)	Acte de décès	Officier d'état civil (OEC)	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur	
		RIB	- Banque	
		Bon de livraison	- Ordonnateur - Prestataire	
14	FRAIS FUNÉRAIRES D'UN CONSEILLER	Mandat de paiement	Ordonnateur	
		Acte de décès	Officier d'Etat Civil (OEC)	
		Certificat administratif indiquant le représentant de la famille	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Procès-verbal de réunion de la famille légalisé	Les membres de la famille	Pour les Conseillers, le budget de la Collectivité ne prend en charge qu'un forfait de : - 250.000 F CFA pour les conseillers municipaux - 500.000 F CFA conseillers du District
		RIB	Banque	
15	ASSURANCE DES ÉLUS	Mandat de paiement	Ordonnateur	Les assurances sont exemptées de la facture normalisée. Facture certifiée service fait
		Facture définitive	- Assureur - Ordonnateur	
		Contrat d'assurance	- Assureur - Ordonnateur	
		Mandat de paiement	Ordonnateur	La facture simple pour les maisons mères et la facture normalisée pour les courtiers
		Facture définitive	- Assureur - Ordonnateur	
16	ASSURANCE DES VÉHICULES	Contrat d'assurance	- Assureur - Ordonnateur	Carte grise des véhicules
		Etat du matériel roulant	Ordonnateur	Etat du parc auto
		Copie de la Carte grise		La police d'assurance ne concerne que l'assurance véhicule
17	ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÉHICULES	Mandat de paiement	Ordonnateur	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 F CFA
		Facture normalisée	- Prestataire - Ordonnateur	
		Fiche des travaux	- Ordonnateur - Prestataire	
		Etat du matériel roulant	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS		
18	<ul style="list-style-type: none"> - ENTRETIEN DES MATÉRIELS - ENTRETIEN DES MOBILIERS - ENTRETIEN DES LOCAUX 	Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	Ordonnateur			
		Copie de la Carte grise	Ordonnateur			
		Mandat de paiement	Ordonnateur			
				Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
				Fiche de suivi des travaux	- Ordonnateur - Prestataire	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 FCFA
				Contrat d'entretien éventuellement	- Prestataire - Ordonnateur	
				Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	Ordonnateur	
19	<ul style="list-style-type: none"> - ACHAT DE FOURNITURES - ACHAT DE MATÉRIELS - ACHAT DE MOBILIERS 	Mandat de paiement	Ordonnateur	On pourrait intégrer dans les achats de fournitures les achats de recharges des téléphonies (à imputer à la barre 5). Ceci s'explique par l'évolution de la technologie de communication.		
		Bon de commande	Ordonnateur			
				Facture définitive	- Assureur - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 FCFA
				Bon de livraison	- Fournisseur ou prestataire - Ordonnateur	
				Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	Ordonnateur	
				Marché éventuellement	- Ordonnateur - Fournisseur ou prestataire, DGMP	
20	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait		
					Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Contrat de location ou bail	- Ordonnateur - Prestataire	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 FCFA
		Attestation d'occupation de logement	Ordonnateur	
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	Ordonnateur	
21	FÊTES ET CÉRÉMONIES OFFICIELLES (CAS D'UNE ORGANISATION PAR LA COLLECTIVITÉ)	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Fournisseur, prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Liste des convives ou certificat administratif précisant le nombre des convives.	Ordonnateur	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 FCFA
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	Ordonnateur	
		Marché éventuellement	- Ordonnateur - Fournisseur ou prestataire, DGMP	
22	CONTRIBUTION À L'ORGANISATION DES FÊTES ET CÉRÉMONIES OFFICIELLES	Mandat de paiement	Ordonnateur	Ce dossier est traité sous la forme d'aides ou de dons. Le paiement est effectué au profit du bénéficiaire désigné par un acte du Préfet ou du Sous-Préfet.
		Certificat administratif	Service bénéficiaire	
		Demande d'aide	Service bénéficiaire	
		Délibération du conseil approuvée	- Ordonnateur - Autorité de tutelle	
		Acte de création du comité d'organisation	Préfet, Sous-Préfet	
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	Ordonnateur	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 FCFA

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
23	FRAIS DE FORMATION À L'ÉTRANGER (PRESTATAIRE OU ORGANISME DE FORMATION)	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
		Attestation d'inscription	Organisme formateur	
		Délibération du conseil approuvée	Autorité de tutelle	
		Lettre d'invitation	Organisme formateur	
		Facture définitive	- Organisme formateur - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Copie de l'attestation de formation/rapport de formation (au retour)	Organisme formateur	
Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	- Le Maire et ses Adjoints - Le Président et ses Vice-Présidents ; - Le Gouverneur et ses Vice-Gouverneurs	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 F CFA		
24	FRAIS DE MISSION POUR FORMATION A L'ÉTRANGER	Mandat de paiement	Ordonnateur	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 F CFA NÉANT ?
		Ordre de mission	Ordonnateur	
		Feuille de déplacement visée au départ et à l'arrivée	- Directeur Général de la Décentralisation (DGD) - Ambassade / Autorité aéroportuaire	
		Attestation d'inscription	Organisme formateur	
		Visa sur la feuille de déplacement ou joindre la photocopie du passeport visé à l'aéroport	Autorité aéroportuaire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	- Le Maire et ses Adjoints - Le Président et ses Vice-Présidents ; - Le Gouverneur et ses Vice-Gouverneurs - Autorité ?	
		Copie de l'attestation de formation (au retour) ou un Rapport de formation ou de mission	Organisme formateur ou Bénéficiaire de la formation	
25	FRAIS DE FORMATION AU NIVEAU NATIONAL	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait La facture normalisée pour les formations en Côte d'Ivoire Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 F CFA
		Facture définitive	- Organisme formateur - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	- Le Maire et ses Adjoints - Le Président et ses Vice-Présidents ; - Le Gouverneur et ses Vice-Gouverneurs	
		Termes de Référence de la formation ou Fiche technique	Ordonnateur ou Organisme formateur	
		- Rapport de formation - Liste des participants	Ordonnateur	
26	- COTISATIONS SOCIALES - IMPÔTS SUR SALAIRES - COTISATIONS FDFP	Mandat de paiement	Ordonnateur	NÉANT
		Etat des cotisations	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	
27	ABONNEMENT (CIE, SODECI, CITECOM, MOBILE, ATCI)	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Prestataire - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
28	PRIMES DE SESSION DES CONSEILLERS	- Ordre de Paiement (OP) - Lettre de convocation de la session - Liste des conseillers non émargée	- Comptable Public - Ordonnateur	NÉANT
		Mandat de régularisation de l'OP à hauteur du montant effectivement payé	Ordonnateur	
		Liste de présence émargée	Ordonnateur	
29	SERVICES EXTÉRIEURS DE GARDIENNAGE	Mandat de paiement	Ordonnateur	Les dépenses sont soumises à marché lorsque le seuil de 30 millions F CFA est atteint.
		Agrément du service de gardiennage Contrat	- Ordonnateur - Prestataire	
		Attestation de service fait	Ordonnateur	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 F CFA
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	- Le Maire et ses Adjoints - Le Président et ses Vice-Présidents - Le Gouverneur et ses Vice-Gouverneurs	
30	FRAIS DE TENUE DE COMPTE	Mandat de paiement	Ordonnateur	NÉANT
		Relevé bancaire	Banque	
31	FRAIS DE JUSTICE	Mandat de paiement	Ordonnateur	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 F CFA
		Décision de justice	Le juge	
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	- Le Maire et ses Adjoints - Le Président et ses Vice-Présidents - Le Gouverneur et ses Vice-Gouverneurs	
		Délibération approuvée	Autorité de tutelle	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
32	FRAIS D'HÉBERGEMENT DES PERSONNALITÉS ÉTRANGÈRES À LA COLLECTIVITÉ	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 FCFA
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	- Le Maire et ses Adjoints - Le Président et ses Vice-Présidents - Le Gouverneur et ses Vice-Gouverneurs	
		Délibération approuvée Liste des personnalités	Autorité de tutelle Ordonnateur	
33	INDEMNITÉS D'ÉVICTION OU DE DÉGUERPISEMENT	Mandat de paiement	Ordonnateur	
		Arrêté portant indemnisation	Ministre de tutelle	
		Certificat de désistement	Bénéficiaire	
		Délibération du conseil approuvé	Autorité de tutelle	
		L'état d'évaluation des dégâts	Ministère Technique	
		CNI du bénéficiaire	Officier d'État Civil/DG ONECI	
		RIB	Banque	
34	PRISE EN CHARGE SCOLAIRE	Mandat de paiement	Ordonnateur	
		Délibération approuvée	Ordonnateur et l'autorité de tutelle	
		Liste des bénéficiaires	- Ordonnateur - Contrôleur Financier	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	- Le Maire et ses Adjoints - Le Président et ses Vice-Présidents - Le Gouverneur et ses Vice-Gouverneurs	
		RIB	Banque	
35	MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur	
		Convention ou contrat	- Ordonnateur - Prestataire	
		Rapport d'activités	Prestataire	
36	36 APPROVISIONNEMENT DES RÉGIES D'AVANCES (PREMIÈRE AVANCE)	Demande d'approvisionnement	Ordonnateur	Le mandat est émis au nom du Régisseur.
		Ordre de paiement pour la mise en place de l'avance	Comptable Public	
		Arrêté portant création de la régie	Ministère en charge des Finances	
		Acte de nomination du Régisseur	Autorité compétente	
		Mandat de régularisation de l'approvisionnement après utilisation de l'avance	- Ordonnateur - Régisseur	
37	APPROVISIONNEMENT DES RÉGIES D'AVANCES (RENOUVELLEMENT)	Demande de renouvellement de l'avance	Ordonnateur	NÉANT
		Ordre de paiement pour la mise en place de l'avance	Comptable Public	
		Arrêté portant création de la régie	Ministère en charge des Finances	
		Les justificatifs du dernier approvisionnement	- Régisseur - Prestataire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
38	APUREMENT DES PASSIFS (DETTES RESTANT À ENGAGER DES EXERCICES PRÉCÉDENTS)	Mandat de régularisation de l'avance utilisée	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
		Mandat de paiement	Ordonnateur	
		Facture définitive	- Établissement - Ordonnateur	
		Bordereau de livraison	- Ordonnateur - Fournisseur ou prestataire	Valable pour un montant supérieur ou égal à 1 000 000 F CFA
		Avis de la Municipalité ou du bureau du Conseil Régional	Ordonnateur	
		Délibération du Conseil approuvée par la tutelle	- Ordonnateur - Autorité de tutelle	
39	COMMUNIQUÉ RADIO, TÉLÉ PRESSE	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Texte du communiqué et éventuellement la coupure du journal ou la capture d'écran	Prestataire	
40	AFFRANCHISSEMENT DE COURRIERS	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Poste - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		État liquidatif des timbres	Ordonnateur	
41	HONORAIRES ET COMMISSIONS	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Établissement - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Mémoire/Rapport d'activités	Prestataire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
42	ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Bon de livraison ou PV de réception éventuellement	- Ordonnateur - Prestataire	
43	REMBOURSEMENT DE CAUTIONNEMENT DES RÉGISSEURS	Ordre de paiement	Comptable Public	
		Demande de remboursement	Régisseur	
		- Certificat de prise de service - Certificat de cessation d'activité	Ordonnateur	
		Quitus délivré	Comptable Public	
		Procès-verbal d'installation ou de passation de charges	Comptable Public	
		Acte de nomination	Ordonnateur	
		Attestation de cautionnement	Comptable Public	
		Mandat de régularisation de l'Ordre de Paiement	Ordonnateur	
44	EFFET FINANCIER DE RECLASSEMENT D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITÉ	Mandat de paiement	Ordonnateur	
		Acte de reclassement	Ordonnateur	
		Etat de solde émarginé	- Ordonnateur - Agent	
		Photocopie légalisée du nouveau diplôme	Autorité Compétente	

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations ;
- Loi n°81-1129 du 30 décembre 1981 portant régime financier des communes ;
- Loi n°99-471 du 02 août 1999 portant modification du code de prévoyance sociale (Cotisations CNPS) ;
- Loi n°2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des Collectivités Territoriales ;
- Loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des Collectivités Territoriales ;
- Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des Collectivités Territoriales et des Districts ;
- Ordonnance n°2011-262 du 28 septembre 2011 d'orientation sur l'organisation générale de l'Administration Territoriales de l'État ;
- Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n°82-1093 du 24 novembre 1982 portant règlement financier et comptable des communes et de la ville d'Abidjan ;
- Décret n°86-496 du 11 juillet 1986 fixant les limites et conditions de l'allocation d'indemnité forfaitaire au Maire, Adjoint au Maire et Vice-Président de la délégation spéciale ;
- Décret n°87-1323 du 12 novembre 1987 fixant les limites et conditions de l'allocation d'indemnités forfaitaires aux Conseillers Municipaux chargés de certaines missions ;
- Décret n°98-195 du 30 avril 1998 portant modification du décret n°95-842 du 06 octobre 1995, fixant les limites et condition d'indemnités forfaitaires aux membres des conseils municipaux et conseillers de la ville d'Abidjan ;

- Décret n° 2013-476 du 02 juillet 2013 fixant les modalités d'établissement du cadre organique des emplois des Collectivités Territoriales ;
- Décret n° 2013-477 du 02 juillet 2013 fixant les modalités de fonctionnement des municipalités et des bureaux des conseils régionaux ;
- Décret n° 2013-478 du 02 juillet 2013 portant institution d'indemnités et avantages en faveur de certains fonctionnaires et agents exerçant dans les Collectivités Territoriales ;
- Décret n° 2013-710 du 18 octobre 2013 portant abrogation de l'article 13 du Décret n°2013-476 du 02 juillet 2013 fixant les modalités d'établissement du cadre organique des emplois des Collectivités Territoriales ;
- Décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant nomenclature budgétaire de l'État ;
- Décret n°2019-222 du 13 mars 2019 portant modalités de mise en œuvre des contrôles financiers et budgétaires des Institutions, des Administrations publiques, des Etablissements Publics Nationaux et des Collectivités Territoriales ;
- Décret n°2019-638 du 17 juillet 2019 fixant les principes et modalités des missions hors Côte d'Ivoire des membres du Gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations publiques ;
- Décret n°2021-869 du 15 décembre 2021 fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la passation des Marchés Publics ;
- Arrêté n°149/INT/DCL du 17 mai 1986 du Ministère de l'Intérieur (délibération non approuvée pour les dons inférieurs à 100 000 frs F CFA) ;
- Arrêté n°166/INT/MB du 02 avril 1987 fixant les taux maxima des indemnités forfaitaires pour frais de mission en dehors du territoire national des Maires, des Adjointes au Maire, Président et Vice-Président de la délégation spéciale ;
- Arrêté n°31/MI/DGCL du 13 février 1992 fixant les modalités et le calendrier de programmation et de budgétisation des communes et de la ville d'Abidjan ;

- Arrêté interministériel n°301/INT/MEFP du 28 août 1995 définissant les procédures relatives aux dépenses de fournitures, prestations ou travaux des Collectivités Territoriales d'un montant inférieur au seuil de passation d'un Marché Public ;
- Arrêt de la Chambre des Comptes n°744 du 31 juillet 1991 relatif au certificat administratif ;
- Arrêt de la Chambre des Comptes n°770 du 29 novembre 1991 relatif à la production d'un contrat de bail ;
- Arrêt de la Chambre des Comptes n°771 du 29 novembre 1991 relatif à l'ordre de mission ;
- Arrêt de la Chambre des Comptes n°775 du 24 avril 1992 relatif aux feuilles de déplacement ;
- Jurisprudence de la Chambre des Comptes ;
- Directive n°1/2011/ME/UEMOA portant régime financier des Collectivités Territoriales ;
- Textes régissant les associations.

b. Dépenses d'investissement

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
01	ACHAT DE VÉHICULES	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait Les dépenses sont soumises à marché lorsque le seuil de 30 millions F CFA est atteint.
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Lettre de commande valant marché	Direction Générale des Marchés Publics	
		Délibération approuvée	Autorité de tutelle	
		Avis de la municipalité ou du bureau du conseil	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Bon de livraison à la fin du processus	Concessionnaire	
02	CRÉATION DE PLANTATIONS ET FORÊTS (ESPACE VERT, CAFÉ, CACAO, HÉVÉAS, PALMIERS À HUILE, TECKS...)	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Convention	- Prestataire - Ordonnateur	
		Délibération du Conseil approuvée par la tutelle	- Ordonnateur - Autorité de tutelle	
03	CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT, RÉHABILITATION	Mandat de paiement	Ordonnateur	
		Marché	- Ordonnateur - Prestataire - DGMP	
		Facture définitive/ Décompte	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	Facture normalisée certifiée service fait
		Devis approuvé par la Direction locale de la construction	- Directeur Départemental - Directeur Régional	Les dépenses sont soumises à marché lorsque le seuil de 30 millions F CFA est atteint.
		Délibération du Conseil approuvée par la tutelle	- Ordonnateur - Autorité de tutelle	
		Avis de la municipalité ou du bureau du conseil	Ordonnateur	
		Procès-verbal de réception des travaux	- Ordonnateur - DR, DD de la construction - Dir. Tech ou Chef de Service Tech. de la Collectivité - Prestataire	

<i>N° D'ORDRE</i>	<i>NATURE DE LA DÉPENSE</i>	<i>PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES</i>	<i>SIGNATAIRES</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
04	MATÉRIEL ET MOBILIERS DE BUREAU	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait Les dépenses sont soumises à marché lorsque le seuil de 30 millions F CFA est atteint.
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Bon de livraison	- Prestataire - Service bénéficiaire	
		Marché éventuellement	- Ordonnateur - Prestataire - DGMP	
		Délibération du Conseil approuvée par la tutelle	- Ordonnateur - Autorité de tutelle	
		Avis de la Municipalité / Conseil Régional	Ordonnateur	
05	MATÉRIEL ET MOBILIERS DE LOGEMENT	Mandat de paiement	Ordonnateur	Facture normalisée certifiée service fait Préciser la qualité du bénéficiaire sur le mandat de paiement et la facture Les dépenses sont soumises à marché lorsque le seuil de 30 millions F CFA est atteint.
		Facture définitive	- Prestataire - Ordonnateur - Contrôleur Financier	
		Bon de livraison	- Prestataire - Service bénéficiaire	
		Marché éventuellement	- Ordonnateur - Prestataire - DGMP	
		Délibération du Conseil approuvée par la tutelle	- Ordonnateur - Autorité de tutelle	
		Avis de la Municipalité / Conseil Régional	Ordonnateur	

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Textes en vigueur cités plus haut ;
- Loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret 82-1093 du 24 novembre 1982 fixant les règles de programmation et de
- Décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant nomenclature budgétaire de l'État ;
- Décret n°2019-638 du 17 juillet 2019 fixant les principes et modalités des missions hors Côte d'Ivoire des membres du Gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations publiques ;
- Décret n°2021-869 du 15 décembre 2021 fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la passation des Marchés Publics ;
- Arrêté n° 31/MI/DGCL du 13 février 1992 fixant les modalités et le calendrier de programmation et de budgétisation des communes et de la ville d'Abidjan ;
- Arrêté n° 692 du 16 septembre 2015 portant fixation des seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure de passation des Marchés Publics ;
- Arrêté n° 693 du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées ;
- Arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées ;
- Loi Organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Directive n° 1/2011/ME/UEMOA portant régime financier des Collectivités Territoriales.

V. NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PAYÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
01	SALAIRE	Décision d'engagement, l'acte de nomination ou de recrutement pour le fonctionnaire (pour le premier salaire)	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire - Ministre la Fonction Publique	
		Contrat d'engagement (pour le premier salaire)	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Certificat de prise de service (pour le premier salaire)	Ordonnateur	
		Bulletin de solde	Autorité compétente	
		État de salaire	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Ordre de Paiement et Bordereau d'Emission des Ordres de Paiement (BEOP)	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Attestation de non-paiement en cas de rappel	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
02	PRIMES ET INDEMNITÉS	Textes législatifs et/ou réglementaires octroyant l'indemnité	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Etat récapitulatif éventuel des primes et indemnités	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Décision de nomination éventuelle établie par l'Ordonnateur	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Ordre de Paiement et Bordereau d'Emission des Ordres de Paiement (BEOP)	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
03	FRAIS DE MISSIONS À L'INTÉRIEUR	Ordre de mission	Ministre	Pour la mission de l'Ordonnateur
			Ordonnateur	Pour la mission des autres
		Feuille de déplacement	Autorité compétente	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Ordre de Paiement et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Ordre de mission	Le Président de la République ou le Ministre de tutelle	
04	FRAIS DE MISSIONS À L'EXTÉRIEUR	Communication en Conseil des Ministres où attestation du Secrétariat Général du Gouvernement	Autorités compétentes	
		Feuille de déplacement	Autorités compétentes	
		Facture certifiée service fait	- Ordonnateur - Prestataire	Facture normalisée pour les Agences de voyage et facture non-normalisée pour les Compagnies aériennes
		Ordre de Paiement et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	

<i>N° D'ORDRE</i>	<i>NATURE DE LA DÉPENSE</i>	<i>PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES</i>	<i>SIGNATAIRES</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
05	ACHAT DE FOURNITURES	Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	Facture normalisée certifiée service fait
		Marché ou formulaire de sélection	Autorités compétentes	
		Bordereau de livraison	Fournisseur	
		Bon de commande	Ordonnateur	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Ordre de Paiement (OP) et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Contrat éventuel	- Ordonnateur - Prestataire	
06	ENTRETIENS ET RÉPARATIONS	Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	Facture normalisée certifiée service fait
		Marché ou formulaire de sélection pour les lignes non exemptées	Autorités compétentes	
		Fiche des travaux	Fournisseur	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Bon de commande	Ordonnateur	
		Ordre de Paiement (OP) et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		État du parc auto ou copie de la carte grise	- Ordonnateur - Autorités compétentes	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
07	CARBURANT	Marché ou formulaire de sélection	Autorités compétentes	La fiche de contrôle est établie au vu des factures définitives et des bons de livraison délivrés après paiement.
		Facture pro forma	Prestataire	
		Bon de commande	Ordonnateur	
		Lettre d'engagement du prestataire	Fournisseur	
		Ordre de Paiement et BEOB	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	Facture normalisée certifiée se
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	
		Bon de livraison éventuel	- Fournisseur - Autorité compétente	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
08	FÊTES ET RÉCEPTIONS	Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	Facture normalisée certifiée service fait
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Ordre de Paiement et BEOB	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Bon de commande	Ordonnateur	
		Certificat administratif donnant l'objet de la cérémonie	Ordonnateur	
		Liste des convives ou certificat administratif précisant le nombre des convives	Ordonnateur	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
09	CONSTRUCTIONS	Devis approuvé	Ministère en charge de la Construction	Facture normalisée certifiée service fait
		Marché ou formulaire de sélection	Autorités compétentes	
		Bon de commande	Ordonnateur	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Ordre de Paiement et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	
		Décompte	Autorités compétentes	
		PV de réception	Autorités compétentes	
10	SÉMINAIRES	Convention éventuelle	Autorités compétentes	Facture normalisée pour les séminaires en Côte d'Ivoire
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Facture certifiée service fait	- Ordonnateur - Prestataire	
		Ordre de Paiement et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Liste des participants	Participants	
11	FORMATIONS	Convention éventuelle	Autorités compétentes	- Facture normalisée pour les formations en Côte d'Ivoire
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	- Facture normalisée certifiée service fait
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
12	ÉQUIPEMENTS	Ordre de Paiement et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Liste des participants	Participants	
		Rapport de formation	Participants	
		Acte interministériel pour les formations de longue durée à l'étranger	Autorités compétentes	
		Bon de commande	Ordonnateur	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Ordre de Paiement et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Facture normalisée certifiée service fait	- Ordonnateur - Prestataire	
		Bordereau de livraison ou procès-verbal de réception	Autorités compétentes	
		Marché ou formulaire de sélection	Autorités compétentes	
13	ACHATS DE VÉHICULES	Lettre de commande valant marché	Autorités compétentes	
		Bon de commande	Ordonnateur	
		Ordre de Paiement et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Bon de livraison	- Fournisseur - Autorité compétente	

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
14	LOCATIONS	Contrat	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Marché éventuellement	Autorités compétentes	
		Bon de commande	Ordonnateur	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Ordre de Paiement et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Facture certifiée service fait	- Ordonnateur - Prestataire	
15	FRAIS D'ÉTUDES	Rapport d'études	Fournisseur	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Facture certifiée service fait	- Ordonnateur - Prestataire	
		Ordre de Paiement et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Bon de commande	Ordonnateur	
		Marché éventuellement	Autorités compétentes	
16	- ASSURANCE AUTO - ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL CONTRACTUEL	Contrat d'assurance	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	- Facture simple pour les maisons mères et facture normalisée pour les courtiers
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	- Carte grise des véhicules
		Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	- État du parc auto
		Ordre de Paiement et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	- Facture normalisée certifiée service fait

N° D'ORDRE	NATURE DE LA DÉPENSE	PIÈCES JUSTIFICATIVES DE DÉPENSES	SIGNATAIRES	OBSERVATIONS
		Police d'assurance	Autorités compétentes	La police d'assurance ne concerne que l'assurance véhicule.
		Bon de commande	Ordonnateur	
17	SUBVENTIONS, DONNS ET LEGS	Décision octroyant le don, le legs ou la subvention	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Procès-verbal du Conseil de Gestion	Autorités compétentes	
		Statuts et Règlements Intérieurs	Les membres de l'ONG ou association	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Ordre de Paiement et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Récépissé	Autorités compétentes	
18	PUBLICITÉS	Facture définitive	- Ordonnateur - Prestataire	Facture normalisée certifiée service fait
		Bordereau de livraison	Fournisseur	
		Bon de commande	Ordonnateur	
		Fiche d'engagement	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Communiqués de presse	Autorités compétentes	
		Ordre de Paiement (OP) et BEOP	- Ordonnateur - Contrôleur Budgétaire	
		Copie originale du journal ou page de l'insertion	Fournisseur	
		Texte du communiqué pour les communications radio et télévision	Fournisseur	

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique et ses décrets d'application (titre 6) ;
- Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n°93-880 du 17 novembre 1993 déterminant le droit au logement ou à une indemnité contributive au logement en faveur de certains fonctionnaires et agents de l'État ;
- Décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant nomenclature budgétaire de l'État ;
- Décret n°2019-638 du 17 juillet 2019 fixant les principes et modalités des missions hors Côte d'Ivoire des membres du Gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations publiques ;
- Arrêté n°551/MEF/DGCPT du 08 juin 1992 fixant les bases du cautionnement et de l'indemnité de responsabilité des Agents Comptables des EPN ;
- Article n°3 de la loi n°80-1070 du 13 septembre 1980 fixant les règles générales relatives aux EPN et portant création de catégories d'établissement publics modifiées par la loi n°98-388 du 2 juillet 1998, portant sur le même objet en son article 55.

Missions à l'intérieur

- Décret n°87-36 du 14 janvier 1987 fixant le régime des déplacements des membres du Gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations et Etablissements Publics Nationaux (articles 19 et 20) ;
- Lettre Circulaire n°549/DGCPT/DCPP du 27 mars 1987 relative aux indemnités de mission et aux indemnités de déplacement.

Missions à l'extérieur

- Décret n°81-137 du 18 février 1981 portant régime comptable et financier des EPN ;
- Décret n°87-36 du 14 janvier 1987 fixant le régime des déplacements des membres du Gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations et établissements publics nationaux (articles 7 et 8) ;
- Décret n°2019-638 du 17 juillet 2019 fixant les principes et modalités des Missions hors Côte d'Ivoire des Membres du Gouvernement, des fonctionnaires et agents en service dans les administrations publiques ;
- Décret n°2021-869 du 15 décembre 2021 fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la passation des Marchés Publics ;
- Arrêté n°003 du 14 janvier 1987 de la Chambre des Comptes ;
- Arrêté n°767 du 29 novembre 1991 de la Chambre des Comptes ;
- Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux Lois de Finances.



ZEN Communication

Graphisme - Edition - Cadeaux d'Entreprise - Régie Publicitaire - Site web
• 06 B.P. 1404 Abidjan 06 • Tél.: (225) 22.47.63.05 / 22.47.63.06 • Fax : (225) 22.47.63.11
• info@zen-communication.com • www.zen-communication.com



GUIDE DU PAYEUR



Conception : EN Communication



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Boulevard CARDE, Immeuble SOGEFIHA - Abidjan Plateau • BP V98 Abidjan - Côte d'Ivoire • Tél.: (+225) 27 20 25 67 00 / 27 20 25 38 00

Fax : (225) 20.21.35.87 E-mail : info@tresor.gouv.ci • Centre de Relation Client du Trésor Public : 9969/80001010 / 27 20 23 88 80

Site : www.tresor.gouv.ci • Facebook : <http://www.facebook.com/dgtcpci> • Twitter: <http://www.twitter.com/dgtcpci>

Youtube: <http://www.youtube.com/dgtcptv>